

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Melun Val de Seine

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

| 2019

 /agglomelunvaldeseine

 297, rue Rousseau Vaudran
77190 Dammarie-lès-Lys Cedex

 www.melunvaldeseine.fr



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

PREAMBULE

1.	LES ELEMENTS DE CONTEXTE	4
1.1	LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE	4
1.1.1.	PERSPECTIVES DE CROISSANCE MONDIALE	4
1.1.2.	ZONE EURO.....	4
1.1.3.	CROISSANCE FRANÇAISE	4
1.2	LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES : LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019	4
1.2.1.	LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES 2019-2022 STABILISEE	5
1.2.2.	UNE REFORME DE LA FISCALITE ABSENTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019	5
1.2.3.	LA REFORME DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	6
1.2.4.	LES AUTRES AJUSTEMENTS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019	6
1.3	LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	7
1.3.1	L'EVOLUTION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE A PERIMETRE CONSTANT	7
1.3.2	LA POURSUITE DU SCHEMA DE MUTUALISATION	8
1.3.3	DES FONDS EUROPEENS AU SERVICE DU TERRITOIRE.....	10
2.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR 2019	11
2.1	LE BUDGET PRINCIPAL.....	11
2.1.1	QUELQUES ELEMENTS DE RETROSPECTIVE 2014-2018	11
	• Un niveau d'épargne en progression	11
	• Un ratio de désendettement performant malgré une augmentation de l'encours de dette.....	12
	• Des dépenses d'équipements principalement autofinancées	12
2.1.2	LES ORIENTATIONS POUR 2019	13
2.1.2.1	Le maintien de l'autofinancement sans augmentation de la fiscalité	13
2.1.2.2	Des recettes qui progressent sous l'effet de bases fiscales dynamiques	14
	• Les concours de l'Etat.....	14
	• La fiscalité directe	15
	• Les autres recettes	16
2.1.2.3	Une progression des dépenses de fonctionnement maîtrisée pour prendre en compte de nouvelles actions au service du territoire.....	16
	• Les reversements.....	17
	• Les charges de personnel.....	17
	• Les autres charges de fonctionnement.....	20
2.1.3	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019	20
2.1.4	LA DETTE.....	22
2.2	LES BUDGETS ANNEXES	23
2.2.1	BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	23
	• L'assainissement collectif.....	23
	• L'assainissement non collectif	24
2.2.2	LE BUDGET ANNEXE « LES PRES D'ANDY »	24
3.	DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DES HABITANTS	25

PRÉAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est régi par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit d'une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce débat est une formalité substantielle mais il n'a pas de caractère décisionnel.

Le débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, les caractéristiques de l'endettement de la communauté et les éléments concernant la masse salariale.

Depuis 2014, les ambitions de l'exécutif communautaire – développement économique, développement universitaire et développement touristique – sont traduites dans les choix budgétaires et déclinées au travers de l'ensemble des politiques publiques menées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Le rapport d'orientations budgétaires 2019 n'y fait pas exception.

Ainsi, pour 2019, les actions en matière de développement économique se concentreront sur la requalification des zones d'activités économiques afin d'augmenter leur attractivité, de favoriser les nouvelles implantations et d'attirer les investisseurs. Des études concernant le développement du sud du territoire seront également engagées.

Il s'agira aussi de poursuivre la commercialisation du Tertre de Montereau et du Marché des Grais à Villaroche. Le soutien de la Communauté Melun Val de Seine à ce site vital pour l'économie du territoire ne se dément pas : depuis la prise de présidence du site par la Communauté à la mi-2015, le nombre d'entreprises installées sur Villaroche est passé de 25 à 37.

Ce sont près de 3 millions d'euros d'investissement et 1 million d'euros de fonctionnement qui seront consacrés à l'économie en 2019.

Pour l'enseignement supérieur, la Communauté accompagnera le formidable développement de l'antenne melunaise de Paris II qui compte près de 2500 étudiants maintenant.

Cela passe par des investissements importants (près de 1 million d'euros), par la mise à disposition de nos locaux et de nos agents liés à ces locaux sur l'Île Saint-Etienne et par l'octroi d'une subvention (près de 500 000 euros).

Par ailleurs, après l'adoption en fin d'année 2018 d'une convention sur le même modèle que Paris II, l'implantation, en partenariat avec l'université Paris XII – Paris Est Créteil, d'une PACES à Melun sera effective en 2019.

Concernant le tourisme, l'EPIC de l'Office de Tourisme Melun Val de Seine a vécu sa première année. Il est en plein essor et se structure afin de faire face à la forte hausse constatée du tourisme Seine-et-Marnais.

De nombreuses actions nouvelles ont été menées par l'Office de Tourisme et l'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre de son plan d'action avec comme objectif de moyen terme de créer une destination « Melun Val de Seine ».

Entre la taxe de séjour que la Communauté reverse et les subventions pour contraintes de service public, ce sont plus de 400 000 euros qui y seront consacrés en 2019.

Bien sûr, de nombreuses autres politiques publiques structurent l'action de la Communauté Melun Val de Seine, comme la mobilité avec près de 3 millions d'euros d'investissement en 2019, la poursuite du déploiement de la fibre, l'habitat, le règlement de la question des aires de grands passages, l'emploi avec le soutien à « l'Atelier » ou à MEI MVS, la politique ambitieuse dans la culture et le sport, l'application du Contrat de Ville...

2019 sera également l'année de la mise en service de la Police Intercommunale des Transports, dispositif innovant devant permettre le bon fonctionnement de notre réseau Mélibus.

Ces politiques publiques seront mises en œuvre, comme les années précédentes, avec le sérieux budgétaire requis.

Ainsi, malgré 58 millions d'euros d'investissements déjà réalisés entre 2014 et 2017 et une baisse de DGF cumulée de 5,5 millions d'euros, la Communauté a pu financer les investissements 2018 (de l'ordre de 11,5 millions nets) sans avoir recours à l'emprunt, permettant de maintenir le ratio de désendettement à un niveau très bas. L'agglomération reprendra sa politique d'emprunt en 2019 sur un rythme modéré.

Par ailleurs, l'attention portée sur les dépenses de fonctionnement a permis de maîtriser leur hausse. En effet, malgré la création de la Police Intercommunale des Transports, ces dépenses sont en faible progression, à 1,07%.

Dans le même esprit, en 2019, les dépenses de personnel représenteront 12,5% des dépenses de fonctionnement, en baisse depuis 2015 et stables depuis 2017.

Cette gestion rigoureuse va permettre, pour la 3^{ème} année consécutive, de maintenir les taux de fiscalité inchangés. Et, en partenariat avec le SMITOM auquel la Communauté a délégué l'exercice de la politique de collecte et de traitement des ordures ménagères, pour la 2^{ème} année consécutive, de réduire le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Entre 2018 et 2019, c'est un gain de plus de 900 000 euros pour les contribuables.

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Après l'accélération de la croissance mondiale en 2017, les perspectives économiques internationales se sont quelque peu assombries au cours des derniers mois. Plusieurs événements et évolutions susceptibles de peser sur l'environnement économique font planer le risque d'un ralentissement de la croissance mondiale et d'une dégradation des relations internationales.

1.1.1. Perspectives de croissance mondiale

Alors que l'année 2017 avait été caractérisée par une succession de révisions à la hausse de la croissance mondiale, les facteurs de risque se sont multipliés au cours du premier semestre 2018. En moyenne, la croissance mondiale resterait encore relativement forte en 2018 soutenue par le dynamisme de l'économie américaine et de certaines économies émergentes, mais elle décélérerait cependant progressivement l'année prochaine.

Des prix du pétrole en hausse, le ralentissement du commerce mondial, la hausse des taux américains, l'appréciation du dollar, les tensions commerciales notamment la politique commerciale américaine et le renforcement des risques politiques des derniers mois ont pesé sur les marchés financiers des pays émergents.

La situation économique globale s'est donc dégradée au cours de l'année 2018 malgré la bonne tenue de la croissance mondiale, ce qui entrainera très certainement un ralentissement général de l'économie mondiale pour la fin 2018 et l'année 2019.

1.1.2. Zone euro

Au-delà des turbulences politiques en Italie et en Espagne qui ont ternies les perspectives européennes, la situation économique de la zone euro s'est quelque peu altérée au cours du premier trimestre 2018.

Après avoir atteint 2.6% en 2017, la croissance de la zone euro se modérerait à 2.1% en 2018. La croissance a sensiblement ralenti, le PIB progressant de 0.4% au 1^{er} trimestre 2018 après 0.7% au 4^{ème} trimestre 2017.

L'amélioration sur le marché du travail se poursuit, avec la baisse des taux du chômage dans tous les pays. Le taux de chômage de la zone euro a atteint 8.5% en avril.

Grâce à un rebond des prix du pétrole, le taux d'inflation s'est nettement redressé pour atteindre 1.9% en mai.

Les perspectives pour la zone euro sont aujourd'hui mitigées. Certes, le taux de change a eu tendance à se déprécier ces dernières semaines, mais le prix du pétrole a fortement augmenté. La zone euro subit également le ralentissement du commerce mondial.

Par ailleurs, la politique monétaire devrait progressivement devenir moins expansionniste avec l'arrêt des achats de titres (probablement en fin d'année).

1.1.3. Croissance française

La croissance du produit intérieur brut français a enregistré un fléchissement qui n'avait pas été autant anticipé. Ainsi, les projections initialement prévues à 0.4% ne sont que de 0.2%. Cette baisse peut ainsi s'expliquer par une baisse du dynamisme de l'investissement, des entreprises et des ménages.

Cependant, ce résultat doit être tempéré, en effet un sursaut du pouvoir d'achat au second semestre est à prévoir, il permettra de limiter les projections. Le Gouvernement maintient donc son scénario initial de croissance.

La croissance de l'économie française devrait atteindre 1.7% en 2018 et 2019 selon les projections, c'est la première fois depuis une décennie que la croissance sera supérieure à 1.5% sur trois années consécutives.

1.2 LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES : LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

Le projet de loi de finances est en cours de discussion. Aussi, certaines dispositions présentées sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'examen du texte qui sera adopté d'ici la fin de l'année.

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité des trois axes de la première loi de finances : libérer l'économie et le travail ; protéger tous les citoyens et investir dans une croissance durable et au service des citoyens.

L'objectif de la loi n'est pas uniquement d'opérer une diminution du déficit, mais est également d'arriver à une dépense publique de meilleure qualité qui participerait à un meilleur emploi des prélèvements pesant sur les contribuables.

Il s'agit donc d'une trajectoire stabilisée sans réforme de la fiscalité. Il faut cependant noter une refonte de la dotation globale de fonctionnement et des ajustements à la marge.

1.2.1. La trajectoire des finances publiques 2019-2022 stabilisée

La mise en place d'un programme de stabilité poursuit l'objectif de diminution du déficit public, il est désormais inférieur à 3% en 2017 et s'établirait à 2.6% de la richesse nationale en 2018. C'est la première fois depuis 2000 que le déficit sera inférieur à 3% sur trois années consécutives.

Le programme de stabilité prévoit le retour à un excédent des finances publiques en 2022 et un solde structurel proche de l'objectif d'équilibre à moyen terme que la France s'est fixée, en application du traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance.

Dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, la cour des comptes estime que ces prévisions reposent sur des hypothèses fragiles, car elles supposent :

- Une stabilité du taux de prélèvements obligatoires à partir de 2020,
- Une inflexion très nette des dépenses publiques,
- Une hypothèse de croissance optimiste.

Le redressement des comptes publics repose sur la maîtrise de la dépense publique compte tenu de la baisse des prélèvements obligatoires. Cela passera ainsi par un ralentissement de la croissance de la dépense publique.

L'objectif d'évolution des dépenses publiques est de 81 milliards avec un effort concentré sur les trois dernières années du quinquennat. Le budget 2018 a permis d'amorcer une première réorientation de la dépense publique sans utiliser la logique du « rabout ». Cette démarche passe par la réalisation d'un objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1.2% par an sur la base du compte administratif 2017, corrigé des transferts de compétences. Cette maîtrise s'inscrit dans les objectifs d'amélioration de la situation des comptes publics et sera poursuivie en 2019.

Cet objectif est contrôlé par la contractualisation pour 322 collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux (la CAMVS échappe pour le moment du fait du mode de calcul retenu, si la contractualisation devait s'étendre dans les années à venir à l'Agglomération, il conviendra d'intégrer cette contrainte).

1.2.2. Une refonte de la fiscalité absente du projet de loi de finances 2019

Après la mise en place en 2018 du dégrèvement de la taxe d'habitation, la mission « finances locales » mandatée par le Premier ministre et co-présidée par MM Alain Richard et Dominique Bur a présenté les éléments d'une nouvelle réforme globale de la fiscalité locale qui devait initialement prendre effet de façon échelonnée à partir de 2020.

Ces éléments de réflexion serviront de base pour la réforme de la fiscalité. Cette dernière fera l'objet d'une loi spécifique annoncée pour le printemps 2019. Elle portera sur la réforme des finances publiques et notamment sur le remplacement de la taxe d'habitation.

À cette fin, le rapport exclut la mise en place d'un nouvel impôt pour remplacer la taxe d'habitation. Une alternative est développée :

- Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal complété par une attribution d'impôt national.

- Le remplacement de la taxe d'habitation du bloc communal par un impôt national partagé.

Il n'est pas prévu d'étendre le dispositif de suppression de la taxe d'habitation aux résidences secondaires et aux logements vacants. Concernant la taxe GeMAPI, le rapport préconise notamment qu'une « réflexion prospective » soit engagée par le gouvernement.

La loi de finances 2019 prévoit tout de même la baisse de la deuxième tranche de la taxe d'habitation avec le passage du dégrèvement de 30% à 65% pour un montant de 3.8 milliards d'euros, alors même que le mécanisme de remplacement de la taxe n'est pas encore adopté.

La seule nouveauté fiscale applicable aux collectivités concerne les établissements industriels. La loi vient poser la définition dégagée par le Conseil d'État de l'établissement industriel et lisser dans le temps les conséquences de la qualification d'un local en établissement industriel dans le but de sécuriser la détermination des valeurs locatives (article 56 du projet de loi de finances 2019). Les impacts des éventuels changements d'affectation produisant des effets sur la CVAE ne seront connus qu'à partir de 2020.

1.2.3. La refonte de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Si la réforme de la dotation globale de fonctionnement semble définitivement abandonnée, le projet de loi de finances 2019 réforme la dotation d'intercommunalité à la demande entre autres du Comité des finances locales. Il est ainsi prévu que le dispositif soit simplifié avec la recherche d'une plus grande prévisibilité et le renforcement de la solidarité entre les intercommunalités. Cette modification passe par l'introduction d'un critère de revenu des habitants qui devra être pris en considération.

Une des premières mesures est l'instauration d'une enveloppe unique de distribution. Les écarts entre les montants de dotation d'intercommunalité attribués aux différentes catégories de communautés auraient également été revus, avec l'introduction de revenu moyen par habitant dans les critères de répartition dans le but de tenir compte des charges des territoires.

Selon les premières simulations, la réforme devrait relever les attributions de la plupart des communautés de communes faiblement peuplées soumises à la fiscalité additionnelle. L'augmentation serait moins importante pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique. Les communautés urbaines et les métropoles devraient également connaître une petite augmentation de leur enveloppe.

Les dotations des communautés d'agglomération ne seraient que très légèrement en augmentation, voire même dans certains cas en diminution.

Le financement de cette réforme passerait par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la compensation part salaires des EPCI.

Ainsi, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales seraient stables par rapport à la loi de finances 2018.

1.2.4. Les autres ajustements du projet de loi de finances pour 2019

La loi de finances 2019 est placée sous le signe de la continuité, elle ne marque pas de grands bouleversements. Il est cependant possible de noter des modifications à la marge qui intéressent les collectivités territoriales.

- La loi de finances prévoit plusieurs mesures fiscales concernant les taxes sur les déchets et l'économie circulaire, notamment avec l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à partir de 2021 et la réduction du taux de 5.5% des prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation en matière de déchets ménagers pour les assujettis à la TVA.

La sécurisation de la TEOM est également un point à l'ordre du jour de la loi de finances de 2019. En effet, suite à la jurisprudence Cora qui avait exclu les dépenses d'investissement du calcul de la taxe, il est proposé de réécrire l'article 1520 du Code Général des Impôts. Le but est d'inclure explicitement dans le périmètre des dépenses financées par la TEOM les dépenses réelles d'investissement et les dépenses directement liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des

déchets ménagers et assimilés. L'objectif est de sécuriser les dépenses locales pouvant être couvertes par les recettes de la TEOM.

- Les variables d'ajustement sont également en diminution par rapport au niveau de la loi de finances de 2018 (qui prévoyait 323 millions d'euros), le niveau de 2019 se situe à 144 millions d'euros réparti pour le bloc communal de la façon suivante : 9 millions pour les intercommunalités et 54 millions pour les communes.
- Un abondement des dotations de soutien à l'investissement (DSIL) est prévu à hauteur de 1,8 milliards d'euros avec la répartition suivante 1064 millions pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local et 150 millions pour la dotation de la politique de la ville.
- Une nouvelle valorisation de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale est prévue. Les dotations augmenteront de 90 millions d'euros chacune.
- La loi de finances de 2019 a engagé une démarche afin de supprimer une vingtaine de « micro-taxes, les collectivités ne devraient pas être impactées par cette action. Cette simplification du droit fiscal s'inscrit dans le cadre du programme « Action publique 2022 ».
- La réforme des modalités de gestion du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) initialement prévue en 2019, a été repoussée à 2020 en raison de problématiques techniques.

1.3 LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

1.3.1 L'évolution des compétences de la communauté à périmètre constant

L'agglomération a vu son périmètre se stabiliser. Pour autant, le périmètre d'intervention évolue avec la création du service de police intercommunale des transports et la préparation du transfert de l'eau potable pour le 1^{er} janvier 2020.

- La police intercommunale des transports

La communauté d'agglomération a décidé au cours de l'année 2018 de mettre en place un dispositif innovant : une police intercommunale des transports.

En termes d'insécurité, bien que la situation du réseau Transdev a évolué positivement en 2016 et 2017, elle reste fragile pour la SNCF, les faits de délinquance progressent. 19 interruptions majeures de service ont été dénombrées, soit une toutes les 5 semaines, qui ont impacté l'ensemble des communes et des 35 000 habitants utilisant quotidiennement Mélibus.

La présence d'une police intercommunale des transports est donc un moyen d'agir sur l'insécurité du réseau.

Cette police intercommunale aura les mêmes compétences que les polices municipales mais elle sera entièrement consacrée aux transports et à la sécurité des voyageurs sur le réseau de transport de la CAMVS. Elle travaillera en partenariat avec les polices municipales, la SNCF, les agents d'humanisation de Transdev, la police nationale et la gendarmerie nationale. Les agents de la police intercommunale des transports pourront donc agir comme des policiers municipaux, le mode d'action sera déterminé dans une convention de coordination et de sûreté des transports signée par la Préfète, le Président de la CAMVS, tous les maires de la Communauté, après avis de la Procureure de la République.

Ce nouveau service sera effectif au cours de l'année 2019. Il sera composé d'une équipe de cinq agents qui seront présents sur le réseau de transports. Ils auront pour mission de sécuriser l'ensemble des 21 lignes de bus et les 5 gares de l'agglomération.

- L'eau potable

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert de cette compétence communale au 1^{er} janvier 2020. Le service public d'eau potable défini par la compétence eau comprend deux missions : l'une, obligatoire, de

distribution de l'eau potable aux usagers et l'autre, facultative, de production, de transport et de stockage de l'eau potable en amont de sa distribution.

Il s'agit pour Melun Val de Seine d'un transfert important et structurant pour le territoire. Ainsi, le territoire recense de nombreuses délégations de service public avec des prestataires différents. Cela représente plus de 670 kilomètres de réseau.

C'est une évolution significative qu'il convient d'anticiper dès maintenant. L'année 2019 permettra de préparer le transfert d'un point de vue technique, juridique et financier. Un diagnostic et un inventaire du territoire sont en cours.

Ce transfert est un véritable enjeu pour la communauté qui, à partir du 1^{er} janvier 2020, exercera les compétences assainissement et eau potable. Il s'agira également de mettre en place une politique du cycle de l'eau harmonisée sur le territoire avec des objectifs de qualité de l'eau. Ce transfert ouvre ainsi des opportunités de montée en qualité des services et de renforcement des maîtrises d'ouvrage.

1.3.2 La poursuite du schéma de mutualisation

Adopté en 2016, après avis des communes, le schéma de mutualisation 2016-2020 est un document obligatoire. Il constitue un support d'orientation pendant toute la durée du mandat, sans être prescriptif.

Le rapport sur les orientations budgétaires est l'occasion de mesurer les avancées de celui-ci. L'année 2018 a été l'occasion de débiter une réflexion sur l'utilisation des groupements de commande.

- Des actions en cours ou achevées

Certaines actions du schéma de mutualisation se poursuivent dans le temps, avec des conventions qui fonctionnent, des marchés qui sont renouvelés et des dispositifs qui progressent.

C'est le cas de la direction mutualisée des systèmes d'informations (14 communes) et du logiciel commun du SIG. Il s'agit d'outils parfaitement mutualisés. Les communes de Maincy, Lissy et Limoges-Fourches ont rejoint la DMSI au cours de l'automne 2018.

La gestion des archives de la CAMVS est déjà une mission mutualisée depuis 2008 avec une convention passée avec les archives de Melun. Cette mutualisation des services se poursuit.

Le renforcement de la coordination des programmations culturelles avec la plaquette culturelle unique et l'adaptation de la billetterie sont des actions qui ont été renouvelées. L'ouverture anticipée de la billetterie a notamment permis en 2018 une progression de près de 25% du nombre de places vendues sur la période estivale. Il en est de même pour le dispositif sport passion rayonnant sur tout le territoire.

L'agglomération a proposé aux communes de l'agglomération l'accès à la partie documentaire du CIG de la Grande Couronne à travers un abonnement annuel majoré. Sur les vingt communes du territoire, neuf communes bénéficient de cet accès à cette base de données (il s'agit des communes de Pringy, Montereau-sur-le-Jard, Saint-Fargeau-Ponthierry, Lissy, Seine-Port, Rubelles, Livry-sur-Seine, Melun et Boissise-la-Bertrand).

Le groupement de commande de fournitures courantes de bureau, de papier, papier à en-tête et impression avec les communes du territoire de la CAMVS s'est poursuivi avec la quasi-totalité des communes de l'agglomération y compris les communes intégrées au 1er janvier 2017.

Dans le cadre de la convention de mise en commun des services informatiques, les communes et la CAMVS bénéficient du marché à bon de commande pour l'acquisition et la maintenance des systèmes d'impression (copieurs multifonctions, imprimantes). Le renouvellement de ce marché aura lieu pour le 1er janvier 2019.

- Des actions à finaliser :

Avec la réussite du groupement de commande de fournitures administratives couvrant quasiment l'intégralité du territoire intercommunal, il sera intéressant de poursuivre le développement de cet outil.

Afin de répondre au schéma de mutualisation, une vaste consultation a été réalisée auprès des vingt communes pour connaître les besoins de chaque ville en termes de groupement de commande sur les thématiques du schéma de mutualisation. Au travers de cette consultation, treize communes ont répondu à ce jour.

Il en ressort les éléments suivants :

- Neuf communes sont intéressées dans les dispositifs suivants : les assurances (dommage aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique), les systèmes d'impression et le matériel informatique, la mutualisation des mutuelles et des conseils juridiques.
- Dix dans les marchés suivants : la formation des agents, la maintenance des bâtiments et des véhicules et enfin l'entretien des espaces verts et de l'égoutage.
- Onze dans le cas d'un marché de contrôle des ERP.
- Douze dans l'hypothèse d'une mutualisation de la médecine du travail.

Lors de la réunion du 25 juin 2018, il a été convenu de reprendre les échéances de chacun des marchés des membres afin d'établir un calendrier pluriannuel pour chaque domaine d'achat et d'établir une stratégie d'achat. Ainsi, par exemple, le marché des assurances de la CAMVS arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il a été proposé aux communes d'étudier différentes solutions (prolongation des marchés en cours, groupement entre plusieurs communes...) permettant ainsi d'uniformiser et d'optimiser les dates de marchés de l'ensemble des communes membres.

Le Conseil Communautaire a approuvé le 24 septembre 2018 une convention de groupement de commandes permanent à la carte pour les besoins de chacun des membres.

Des groupes de travail sur chaque thématique vont être organisés afin d'étudier et de trouver les solutions les plus efficaces pour chacun des domaines d'achats.

- Des actions à débiter pour 2018/2019

La législation européenne a évolué depuis le 25 mai 2018 avec la mise en place d'un nouveau Règlement Général de Protection des Données Personnelles. Cette nouvelle obligation contraint les collectivités territoriales à repenser le traitement informatique des données papiers ou non.

À cette fin, l'agglomération a désigné un délégué à la protection des données (DPD) comme le prévoit les textes. Afin de faciliter cette nouvelle obligation pour les communes, l'agglomération a lancé une consultation auprès des communes membres afin d'étudier un processus de mutualisation du poste de DPD.

À ce jour, toutes les communes sont intéressées pour réfléchir à cette démarche autour d'un service commun. Ainsi, pour poursuivre cette démarche, il est maintenant nécessaire de travailler à sa structuration, son organisation et son financement autour de l'outil du service commun.

Des états des lieux seront également organisés sur les thématiques des archives avant fin 2018 afin d'élaborer un diagnostic de la gestion des archives sur le territoire.

1.3.3 Des fonds européens au service du territoire

Le 13 septembre 2017 a été signée la convention de délégation de tâches définissant le cadre juridique et les conditions dans lesquelles la Région Ile-de-France (Autorité de Gestion) confie à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (Organisme Intermédiaire ITI) la mise en œuvre du Programme Opérationnel Régional 2014/2020 « Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) » sur son territoire. Cette convention a doté la CAMVS d'une enveloppe globale de 5.2 millions € de fonds européens.

A cette fin, la CAMVS a créé une gouvernance locale spécifique, un Comité de Sélection et de Suivi (CSS) du programme ITI, en charge de présélectionner les projets éligibles aux fonds européens et d'en assurer le suivi opérationnel.

- Des projets définis et financés dans le cadre du programme ITI 2014-2020

Après avoir entériné en 2017 la création - animation d'un Centre d'Affaires dans les Quartiers à Melun et à Dammarie-lès-Lys, la rénovation thermique de la résidence Espace à Le Mée-sur-Seine et des bâtiments Squares Ribot/Siegfried et Rue Calmette à Melun, la construction d'une maison médicale à La Rochette, le CSS a validé en 2018 6 nouveaux projets :

- Le Plan Persévérance Scolaire ;
- Le dispositif Décroche ton apprentissage ;
- La création d'un pôle ressources et formations aux métiers de l'aéronautique ;
- Des formations télé-présentielles aux métiers de développeurs web ;
- Devenir Aides-Soignantes pour les personnes en situation de précarité ;
- Construction d'un pôle santé à Dammarie-lès-Lys.

Ces nouvelles validations portent ainsi le montant prévisionnel de l'engagement de fonds européens FSE et FEDER à près de 3.5 millions €, soit un taux de sélection de 67% de l'enveloppe globale de l'ITI Melun Val de Seine (5.2M€).

Avant la fin de l'année 2018, un nouvel appel à projets sera lancé et permettra de mobiliser le fonds européen FSE sur l'axe 4 « Favoriser les dynamiques de l'inclusion sociale ».

- Un diagnostic territorial fonds européens en cours d'élaboration

En 2018, une nouvelle démarche a été lancée dans le cadre des fonds européens : l'élaboration d'un diagnostic territorial fonds européens, qui est réalisée par le cabinet Envu2.

L'objectif est de recenser, par le biais d'entretiens qualitatifs directs avec les Maires des 20 Communes, les projets de toutes les communes et ceux de la CAMVS susceptibles d'être éligibles à des fonds européens.

Le cabinet restituera son diagnostic territorial en Bureau communautaire avant la fin du mois de janvier 2019. Ce diagnostic territorial, au travers notamment d'une cartographie de projets communaux et communautaires, permettra d'avoir une vision partagée pour élaborer une stratégie concertée de développement du territoire à l'horizon 2030.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR 2019

Une anticipation des éléments financiers relatifs aux exercices 2018 et 2019 permet de retracer une première tendance. Ils ne seront définitivement connus qu'à la clôture de l'exercice 2018 et après les arbitrages 2019.

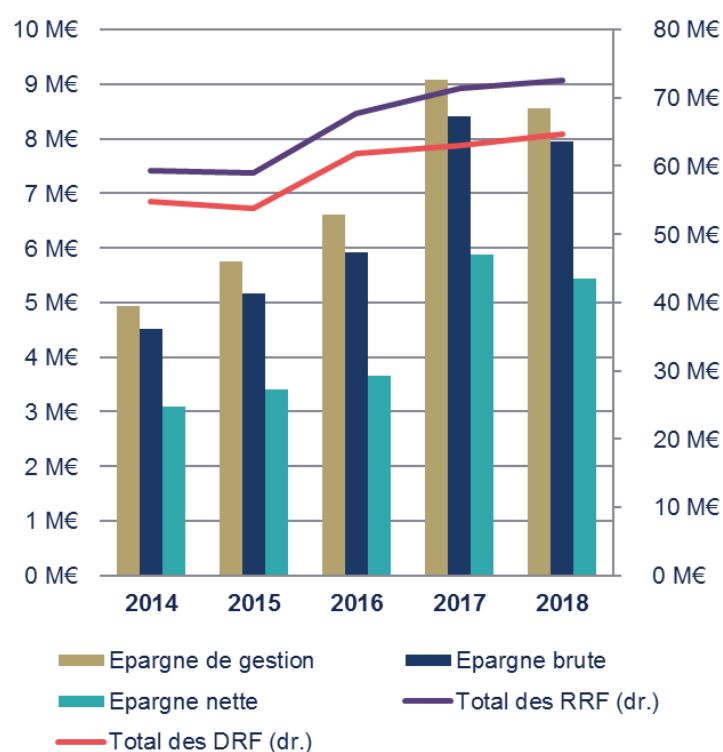
2.1 LE BUDGET PRINCIPAL

2.1.1 Quelques éléments de rétrospective 2014-2018

L'extension du périmètre de l'agglomération ainsi que les nouvelles compétences transférées au cours de la période rendent difficile la comparaison. Néanmoins, il peut être noté que le niveau de l'épargne a progressé ce qui a permis un maintien du ratio de désendettement tout en finançant 58M€ de dépenses d'équipement pour le territoire.

- Un niveau d'épargne en progression

Le niveau des épargnes a progressé depuis 2014 à la faveur de recettes dynamiques (+6,55% en moyenne) et d'un rythme de dépenses maîtrisé (+4,96% en moyenne).



Ces progressions s'expliquent dans un premier temps par les nombreux transferts de compétences et les extensions consécutives de périmètre de l'agglomération en 2016 et 2017.

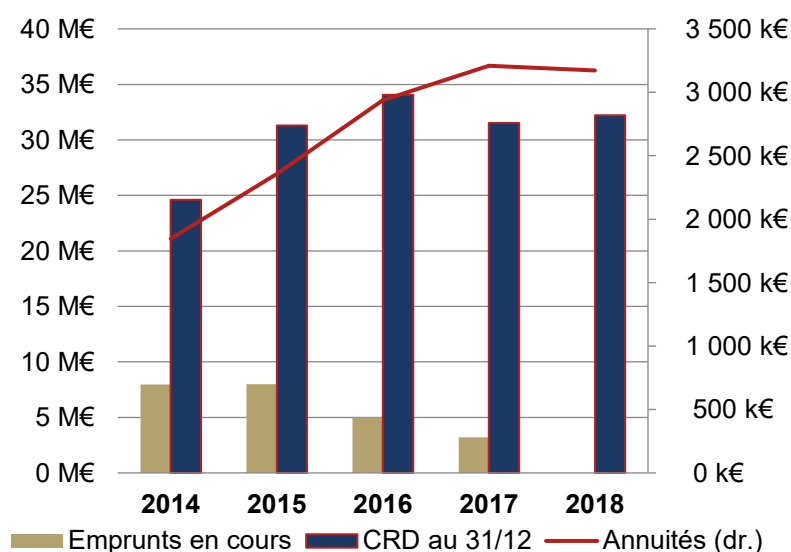
Et, dans un second temps, la dynamique du produit de fiscalité direct stimulée par l'extension et la progression des bases cumulées à la hausse des taux (+8,9M€ entre 2014 et 2017) explicitent ces variations. Cette augmentation a été atténuée par la diminution des dotations impactées par le redressement des comptes publics.

En 2017, l'épargne brute par habitant de la CAMVS (64€) était proche de l'épargne brute constatée dans la strate au niveau national (69€). L'épargne nette (45€ par habitant) de l'agglomération est légèrement supérieure à celle de la strate au niveau national (38€).

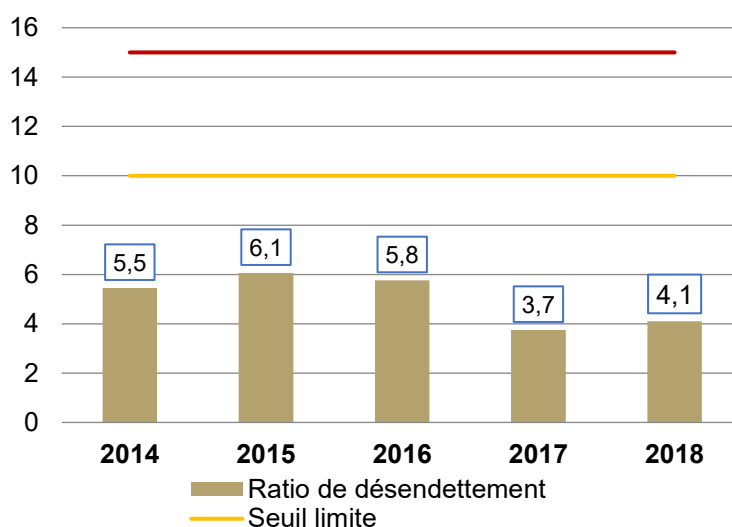
En 2018, l'autofinancement a atteint 6,8M€ contre 3M€ en 2014 et le taux d'épargne brute est passé de 9,63% à 11,2% sur la période

- Un ratio de désendettement performant malgré une augmentation de l'encours de dette

Sur la période 2014-2017, la Communauté a eu recours à l'emprunt pour un montant de 24M€.



Malgré une hausse de l'encours de dette de la Communauté d'Agglomération, le ratio de désendettement reste performant. Il diminue même à 3,7 ans en 2017, soit un niveau bien en deçà du seuil d'alerte de 10 ans et du seuil de 12 ans retenu dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 pour les collectivités du bloc communal concernées par la contractualisation.

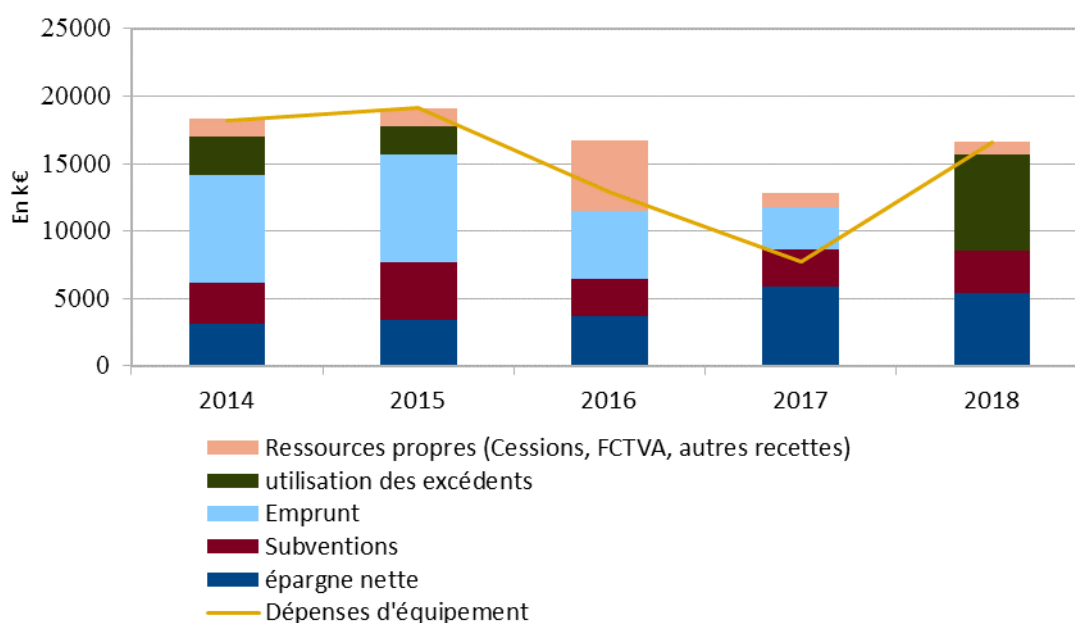


Cette diminution s'explique essentiellement par l'amélioration de l'épargne brute au cours du mandat.

En 2018, sans recours à de nouveaux emprunts et avec une anticipation d'épargne brute en légère baisse, il serait de 4.1 an.

- Des dépenses d'équipements principalement autofinancées

Entre 2014 et 2017, l'agglomération a réalisé 58M€ de dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette).



Ces dépenses ont été financées grâce au niveau des ressources propres (épargne nette, FCTVA et cessions d'immobilisations) et à 37% par de l'autofinancement disponible.

Le recours à l'emprunt a constitué près de 35% des ressources de financement, alors que les subventions ont permis de financer l'effort d'investissement pour 19%.

La communauté d'agglomération a puisé dans ses excédents en 2014 et 2015 (4,9M€ sur la période). A l'inverse, en 2016 et 2017, le fonds de roulement a été reconstitué pour atteindre 7,25M€ fin 2017.

En 2018, l'effort d'investissement (de l'ordre de 16M€) devrait être couvert par les ressources propres de la communauté et les excédents dégagés lors des précédents exercices.

2.1.2 Les orientations pour 2019

Les orientations pour 2019 s'inscriront dans le prolongement des orientations portées depuis 2015 autour des ambitions universitaires, économiques et touristiques.

L'année 2019 devra, en effet, permettre de poursuivre nos ambitions, déclinées notamment dans le Contrat d'Intérêt National, en confortant le positionnement stratégique du territoire de la CAMVS et sa compétitivité afin d'en faire durablement un territoire attractif et innovant, doté d'une qualité de vie recherchée et d'un cadre de vie préservé.

Dans ce contexte, nos objectifs pour l'année 2019 seront de maintenir l'autofinancement nécessaire à la poursuite du programme d'investissement, sans augmentation de notre fiscalité.

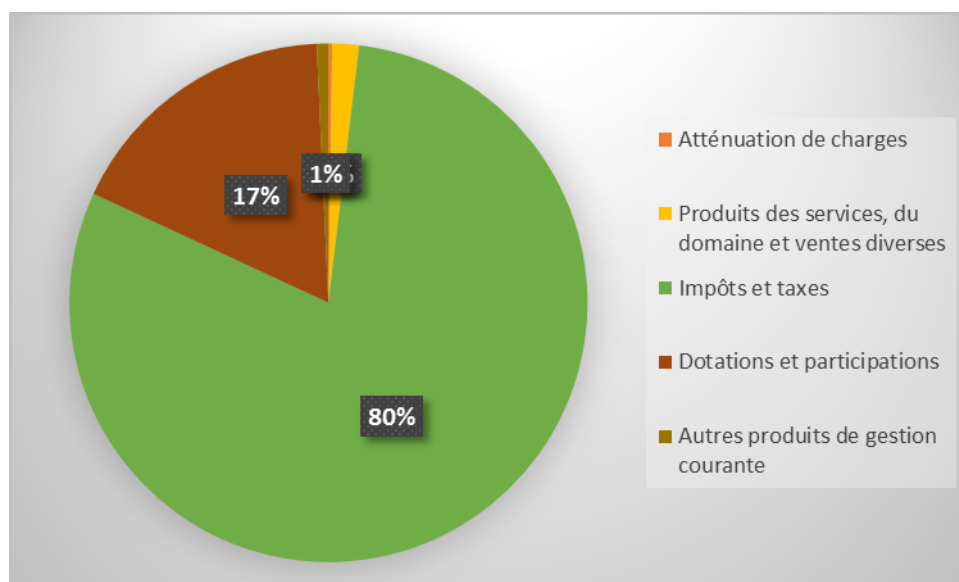
2.1.2.1 Le maintien de l'autofinancement sans augmentation de la fiscalité

Grâce aux perspectives de bases de fiscalité dynamiques et à une évolution des dépenses de fonctionnement maîtrisée, l'agglomération pourrait maintenir un niveau d'autofinancement autour de 3.5M€ en 2019.

2.1.2.2 Des recettes qui progressent sous l'effet de bases fiscales dynamiques

Chap	Libelle	BP 2018 (en k€)	Proposition 2019 (en k€)
013	Atténuation de charges	164	307
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 179	1 035
73	Impôts et taxes	56 562	58 316
74	Dotations et participations	12 278	11 768
75	Autres produits de gestion courante	511	533
Total des recettes de gestion courante		70 694	71 959

Les recettes de fonctionnement de la Communauté (72M€) sont principalement constituées des recettes fiscales (58M€). Les dotations et les participations (11.8M€) sont le deuxième poste de recettes de la communauté. Il faut également noter quelques ressources à la marge avec les atténuations de charges, les produits des services, du domaine et des ventes diverses ainsi que des produits de gestion courante.



Une part importante des recettes fiscales de l'agglomération est redistribuée aux communes via les mécanismes des attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire ou les fonds de concours.

Si l'on retranche ces atténuations de recettes et les recettes propres à l'activité ordures ménagères (TEOM), la Communauté d'Agglomération dispose de près de 37M€ de recettes courantes pour les politiques qu'elle conduit.

- Les concours de l'État

Les concours de l'Etat, composés de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations fiscales, sont estimés à 11,1M€.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation d'intercommunalité	4 134 306	3 838 502	3 045 586	2 184 956	2 506 903	2 247 412	2 247 412
Dotation de compensation	8 719 827	8 625 118	8 436 879	9 117 038	8 278 472	8 105 603	7 943 491
Compensation fiscales	574 327	600 237	670 349	637 324	876 070	916 058	914 396
TOTAL	13 428 460	13 063 857	12 152 814	11 939 318	11 661 445	11 269 073	11 105 299

Après une perte cumulée de dotation d'intercommunalité au titre de la contribution au redressement des finances publiques de 5.5M€ entre 2014 et 2017, la DGF, composée de la dotation de compensation (7.9M€) et de la dotation d'intercommunalité (2.2M€), ne devrait pas subir de baisse significative malgré la réforme de la dotation d'intercommunalité annoncée dans le Projet de Loi de Finances pour 2019.

Néanmoins, la dotation de compensation demeure une des variables d'ajustement pour financer les mécanismes de péréquation. Elle sera, à nouveau, écartée pour financer en partie la péréquation et le dynamisme de la population au sein de la dotation globale de fonctionnement nationale et pourrait ainsi diminuer de 2% par rapport à 2018.

- La fiscalité directe

Fort des engagements passés, il ne sera pas proposé d'augmentation des taux pour 2019. Ainsi les taux 2018 seront reconduits.

	2019
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25.12%
Taxe d'habitation (TH)	8.35%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	0.54%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	3.09%

En raison des taux de CFE plus faibles appliqués avant l'extension du périmètre, le lissage des taux de CFE sur le territoire de Limoges-Fourches et Villiers-en-Bière se poursuivra pour l'année 2019.

Sans évolution des taux, le produit évoluera en fonction du dynamisme des bases et du coefficient de revalorisation.

Pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe d'Habitation (TH) et le foncier, une hypothèse prudente d'évolutions des bases de 2% a été retenue, et de 1% pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les Impositions Forfaitaires sur les entreprises de Réseau (IFER).

En matière de taxe d'habitation, la deuxième phase de la suppression de la taxe d'habitation sera mise en œuvre. Le principe du dégrèvement semblant maintenu, les ressources fiscales de Melun Val de Seine ne devraient pas être impactées puisque l'État prendra en charge le produit qui aurait dû être perçu sur notre territoire.

A ce stade, le produit fiscal de l'agglomération peut être réparti comme suit :

Prévision des produits	En K€
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	14 634
Taxe d'habitation (TH)	16 985
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	995
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	49
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	389
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	9 592
IFER	1 608
TASCOM	525

- Les autres recettes

Les autres recettes sont constituées principalement des produits des ordures ménagères (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)), de la taxe de séjour, de refacturation au budgets annexes, et de subventions.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est la principale recette de l'intercommunalité (13M€) en dehors des concours de l'État et des recettes fiscales.

Le SMITOM envisage, pour la seconde année consécutive, de baisser sa cotisation de 3€ HT par habitant. Une baisse du taux (de 8,31% à 8,08%) pour les contribuables du territoire couvert par le SMITOM est envisagée diminuant ainsi la pression fiscale de près de 370K€.

Pour le SIETOM (qui concerne les communes de Lissy et Limoges-Fourches), le taux 2018 serait maintenu, soit 11.48%.

La Communauté percevra pour la deuxième année consécutive la taxe de séjour qui est estimée pour 2019 à un montant de 120 000 € (sans la part départementale). Cette taxe est encaissée par la Communauté et sera ensuite reversée à l'EPIC de l'office de tourisme Melun Val de Seine.

Les financements ITI et du CGET se poursuivent pour l'année 2019.

La Communauté percevra également des ressources locatives pour les centres d'affaires dans les quartiers, l'hôtel des Artisans et les locaux situés dans le pôle service.

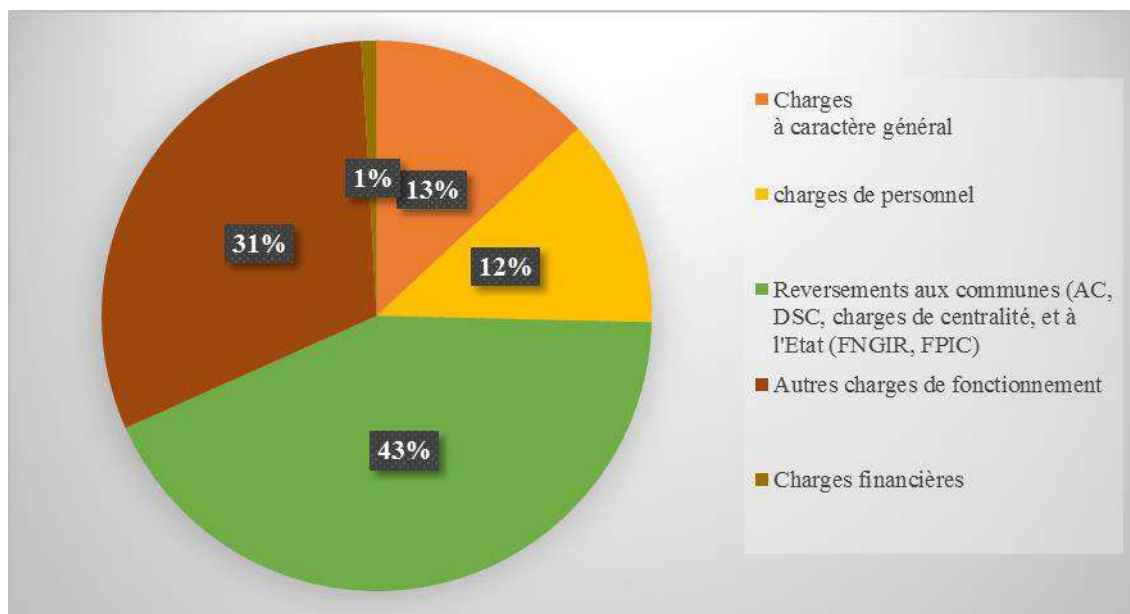
2.1.2.3 Une progression des dépenses de fonctionnement maîtrisée pour prendre en compte de nouvelles actions au service du territoire

La création de la police intercommunale des transports et le renforcement des politiques publiques permettent d'expliquer la progression mesurée des dépenses réelles de fonctionnement à 1.07%.

Evolution de BP à BP (en k€)				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evolution BP/BP
011	Charges à caractère général	8 110	8 713	7,44%
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 571	8 154	7,70%
014	Atténuations de produits	27 898	27 624	-0,98%
65	Autres charges de gestion courante	20 944	20 776	-0,80%
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	46	46	0,00%
Total des dépenses de gestion courante		64 569	65 313	1,15%
66	Charges financières	657	594	-9,59%
67	Charges exceptionnelles	557	583	4,67%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		65 783	66 490	1,07%

Hors effet police intercommunale des transports, les dépenses de fonctionnement afficheraient une progression de 0.61%.

D'une structure identique à celle de 2018, les dépenses de fonctionnement (66,5M€) se répartissent comme suit :



- Les reversements

Les reversements aux communes et à l'État représentent 43% des dépenses de fonctionnement, soit plus de 28M€. Ces derniers continuent d'occuper une part prépondérante qui limite les marges de manœuvre de la Communauté dans la maîtrise de l'évolution des dépenses.

51% des recettes fiscales de la Communauté Melun Val de Seine, hors TEOM, sont redistribuées aux communes membres via l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire ou les fonds de concours.

Principal reversement, les attributions de compensation seront stabilisées pour l'année 2019, puisque aucun transfert obligatoire ou facultatif n'est envisagé. Elles évolueront pour prendre en compte le reversement dégressif acté lors de l'extension de périmètre en 2016 pour les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy. Elles pourraient être modifiées en cours d'année, au regard des travaux de la CLETC sur la question de la taxe de séjour.

La dotation de solidarité communautaire sera ajustée pour prendre en compte les effets du mécanisme de garantie mise en place en 2017. Celle-ci sera répartie entre les communes selon deux critères :

- La population DGF 2018 pour 80% du montant global, avec une répartition proportionnelle,
- Le potentiel fiscal trois taxes par habitant 2018 pour 20% du montant global, avec une répartition inversement proportionnelle.

La Communauté poursuivra sa participation aux charges de centralité des piscines et des équipements culturels.

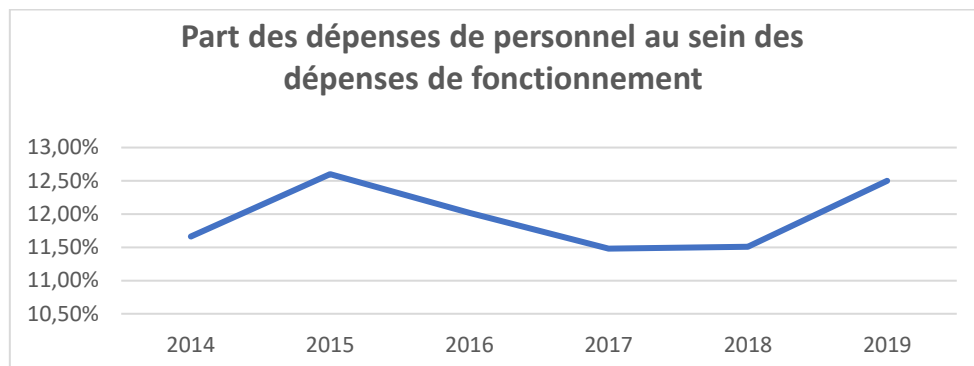
Enfin, la Communauté participera au titre de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR) et de la péréquation entre les territoires (FPIC).

- Les charges de personnel

Les données relatives à l'exercice 2018 sont estimées au regard de la date d'élaboration de ce document (dernières données mandatées connues intégrant la paie du mois de septembre et dernier tableau des effectifs au 24 septembre 2018 présenté au Conseil Communautaire) et celles relatives à l'exercice 2019 constituent une prévision au 30 septembre, et ce compte tenu des éléments d'informations connus et consolidés tant relatifs aux décisions nationales, qu'aux éléments de contexte liés à l'évolution de l'organisation de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

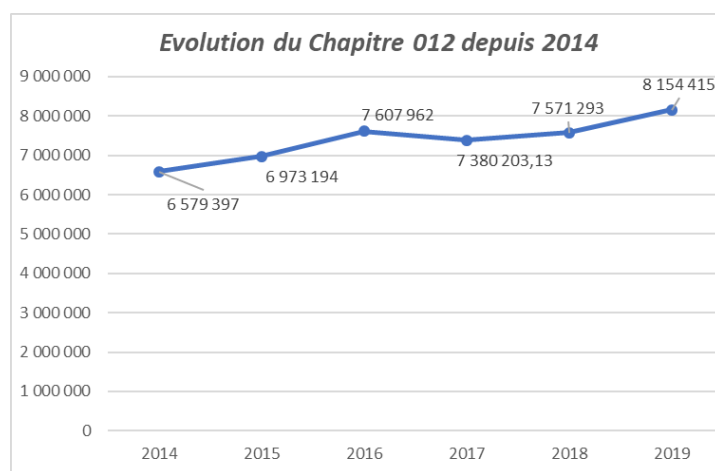
Les enjeux du pilotage de la masse salariale

Les graphes suivants retracent l'évolution de la part des dépenses de personnel sur les charges de fonctionnement et l'évolution des inscriptions au chapitre 012 des Budgets Primitifs de la CAMVS depuis 2014.



La masse salariale est composée des rémunérations brutes d'activité, elles-mêmes constituées de rémunérations principales, de charges connexes (indemnités de résidence, supplément familial, heures supplémentaires...) et de primes et indemnités (cotisations et contributions sociales à la charge de la collectivité en tant qu'employeur et prestations sociales et allocations diverses) de tous les personnels liés à la collectivité par le lien juridique entre l'employeur et ses salariés.

Les dépenses relatives au personnel sont estimées pour 2019 à **8 154 412 €** soit une augmentation de 7,70% en comparant cette estimation à l'inscription budgétaire du chapitre budgétaire 012 au BP 2018.



La masse salariale représentait, au budget primitif 2018, 11,51 % des dépenses de fonctionnement et constitue un poste difficilement compressible compte tenu notamment des transferts de compétence à mettre en œuvre dans le cadre des évolutions législatives (transfert eau potable au plus tard le 1^{er} janvier 2020 ...) et du schéma de mutualisation. Pour 2019, la part des dépenses de personnel au sein des dépenses de fonctionnement serait de l'ordre de 12,5%.

A ce jour, le Compte Administratif prévisionnel 2018 concernant le chapitre 012 devrait se situer aux alentours de 7 300 000€ compte tenu des départs d'agents.

Les principales orientations 2019 en matière de pilotage de la masse salariale

La masse salariale est en augmentation de 583 122 € (et de 322 000€ hors Police Intercommunale des Transports – soit + 4,25%).

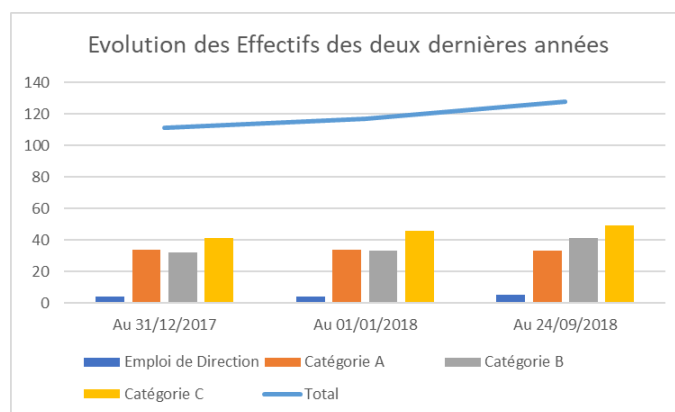
Cette augmentation, compensée par 3 départs en retraite, est la conséquence de plusieurs éléments par rapport au BP 2018, et s'explique principalement par :

- L'impact 2019 du Glissement Vieillesse Temps sur la rémunération des agents communautaires dont le dispositif national Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, l'impact annuel des revalorisations 2018 de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise, les avancements de grade et promotion interne ainsi que la mise en place du Complément Indemnitaires Annuel (CIA),
- L'effet année pleine sur 2019 des décisions internes de recrutements entrées en application en 2018 (postes de référent de parcours 16-18 ans, chargé de projet des Sports, technicien DMSI, responsable de l'habitat, Directeur de la DMSI, ...),
- La création de 5 postes d'agents de police Municipale recrutés dans le cadre de la création de la Police Intercommunale des Transports pour un coût total de 261 000€,
- La création de deux nouveaux postes au sein des services de l'Agglomération : 1 poste d'ingénieur eau potable et GEMAPI, 1 poste d'adjoint à la DMSI (lié au déplacement d'un agent vers le poste de Délégué à la Protection des Données)

Un projet de service commun pour la protection des données est en cours de réflexion comme les moyens humains nécessaires à la mise à disposition des locaux de l'immeuble Gallieni à l'Université de médecine Paris 12 dans le cadre de la 1^{ère} année ou PACES de médecine. Ils ne sont pas intégrés à ce stade aux crédits proposés.

Évolution des effectifs (personnel permanent)

Catégorie d'emplois	Au 31/12/2017	Au 01/01/2018 (après transfert PRE)	Au 24/09/2018
Emplois de Direction	4	4	5
Catégorie A	34	34	33
Catégorie B	32	33	41
Catégorie C	41	46	49
Total	111	117	128



Les principales composantes de la masse salariale en 2018 - :

- Traitement brut indiciaire sur les 9 premiers mois de l'année : **-2 660 132 €**
- Régimes indemnitaires sur les 9 premiers mois de l'année : **875 204 €**
- Avantages en nature sur les 9 premiers mois de l'année : **4 007 €**
- Heures supplémentaires sur les 9 premiers mois de l'année : **33 179 €**
- Nouvelle Bonification Indiciaire sur les 9 premiers mois de l'année : **21 320 €**
- Charges patronales sur les 9 premiers mois de l'année : **1 566 071 €**

Le temps de travail

Les agents de la CAMVS travaillent annuellement 1607 heures et la durée effective hebdomadaire du travail au sein de la Communauté d'Agglomération est actuellement de 38 heures 45.

Sauf évolution réglementaire, et sous réserve de la mise en œuvre de cycles de travail pour les agents de certains services, le temps de travail des agents de l'agglomération ne devrait pas changer en 2019.

- Les autres charges de fonctionnement

Au-delà des charges nouvelles liées à l'exercice de la nouvelle compétence en matière de police intercommunale des transports, le budget 2019 poursuivra les politiques engagées en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, de politique de la ville, de sécurité, de promotion de l'enseignement supérieur, de culture et de sports.

La progression des autres charges de fonctionnement permettra la mise en œuvre de nouvelles actions ou le renforcement d'actions existantes, tel que :

- le développement de l'animation économique sur notre territoire avec une série de rendez-vous B2B intitulés "Business Contact" et des manifestations à l'hôtel des artisans, et un renforcement du marketing territorial,
- des développements d'offres permettant la restructuration de lignes, la création d'une desserte vers Villaroche et le développement du transport à la demande,
- l'ouverture de places supplémentaires pour l'accueil des gens du voyage avec l'ouverture de l'extension de l'Aire de Saint-Fargeau-Ponthierry,
- le suivi et l'animation du Plan de sauvegarde de la résidence Espace de Le Mée-sur-Seine.

Les orientations 2019 viendront confirmer l'engagement de l'agglomération auprès des acteurs du monde associatif.

Une initiative nouvelle viendra compléter l'intervention sportive communautaire : le projet « Sciences 2024 ». Il s'agit pour la CAMVS d'intégrer un programme pluriannuel (3 ans) de recherche scientifique en lien avec le Cercle d'Escrime MVS dans la perspective de la préparation de ses meilleurs espoirs aux Jeux Olympiques de Paris en 2024. Par ce partenariat, la CAMVS entend être identifiée comme un territoire d'excellence sportive au service de cette ambition olympique. Celui-ci devrait se traduire par le financement des travaux d'un chercheur-doctorant à hauteur de 50 000 € par an.

Principale contribution du budget communautaire, les versements au SMITOM intégreront en 2019 le déploiement total du dispositif « allo encombrant » sur les communes de la Communauté d'Agglomération couvertes par le syndicat, ainsi que l'accroissement de la collecte en porte à porte. La baisse de la cotisation du SMITOM, comme évoquée précédemment, permettra à la Communauté de baisser le taux de la TEOM.

Une légère évolution de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est proposée pour tenir compte notamment de l'évolution de la population.

Par ailleurs, la taxe de séjour perçue en 2019 sera reversée entièrement à l'EPIC et au Conseil Départemental afin de financer le développement touristique de notre territoire.

2.1.3 Le programme d'investissement 2019

Au vu de l'avancement des projets et des calendriers prévisionnels envisagés à ce jour, 18M€ d'investissement sont envisagés et répartis comme suit :

Opérations d'équipement	Dépenses	Recettes (hors FCTVA)	Solde à financer
Habitat/ Gens du Voyage	3 900 395	1 063 900	1 063 900
Administration Générale	3 180 632	1 140 528	2 040 104
Aménagement du territoire	2 957 485	257 000	2 700 485
Développement économique / Tourisme	2 902 000	282 000	282 000
Mobilité	2 619 800	1 489 350	1 130 450
Enseignement supérieur	914 000	99 000	815 000
GEMAPI	716 000	0	716 000
Sport	672 000	0	672 000
Police intercommunale	112 688	0	112 688
TOTAL	17 975 000	4 331 778	9 532 627

En matière d'habitat, les dépenses regroupent les aides à la pierre versées aux bailleurs sociaux et aux propriétaires privés auxquelles viendront s'ajouter le lancement de deux études pré-opérationnelles visant à la mise en œuvre de nouvelles opérations programmées. Sont également intégrés la fin des travaux pour l'extension de l'aire d'accueil de Saint-Fargeau-Ponthierry et les travaux pour l'aire de grand passage.

Les dépenses dites d'administration générale regroupent principalement, les crédits de paiement (2 591k€) pour l'extension des locaux dont la livraison est envisagée dans le courant du 1^{er} semestre, les dépenses de la direction mutualisée des systèmes d'information (100k€) pour la première phase de la finalisation de la boucle d'interconnexion de la fibre et le renouvellement des matériels et équipements (370k€).

Au titre de l'aménagement du territoire, ce sont 2,9M€ qui sont prévus. Cet effort portera essentiellement sur l'aménagement du quartier Centre Gare (1 375k€), le projet urbain partenarial conclu pour le Tertre de Montereau entre la communauté, la commune de Montereau-sur-le-Jard et la SPL (637K€) et le financement du programme de rénovation urbaine (500k€).

Les dépenses prévues en matière de développement économique portent essentiellement sur les travaux de voiries dans les zones d'activités (2 475 k€).

En matière de mobilité, 2M€ sont prévus pour les aménagements de liaisons douces, des travaux de création et de mise en accessibilité des arrêts de bus (165k€).

La poursuite des travaux de rénovation thermique et d'accessibilité sur les bâtiments existants, financés dans le cadre du CID, conduit à prévoir 914 k€ pour 2019 pour l'enseignement supérieur.

Suite au transfert de la compétence GeMAPI, 716k€ sont demandés principalement pour le réaménagement des berges de Seine, à Saint-Fargeau-Ponthierry. Les autres dépenses d'investissement envisagées (Élaboration du schéma directeur de prévention des inondations du bassin versant du ru d'Auvernaux Moulignon, la restauration hydro morphologique et le rétablissement de la continuité écologique de l'École dans le parc de la mairie de Pringy...) sont intégrées dans la prévision de cotisation du SEMEA.

En matière de sport, les premiers versements (500k€) de fonds de concours au titre du soutien de la communauté à la réhabilitation des salles multisport des communes devait débuter en 2019.

Enfin, une enveloppe est prévue pour les premières dotations nécessaires au déploiement de la police intercommunale des transports, et pour l'aménagement de locaux adaptés.

Ces investissements seront financés par 20% d'autofinancement, 30% de recettes d'investissement et 50% par le recours à l'emprunt.

2.1.4 La dette

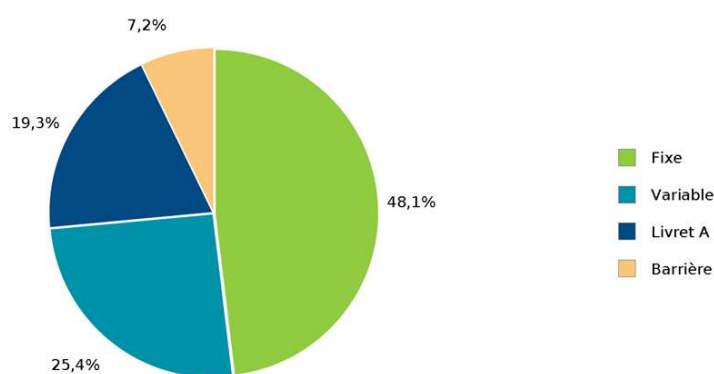
La structure de la dette de Melun Val de Seine ne comporte aucun emprunt dit « toxique ». Elle comporte 16 emprunts répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Le montant de la dette globale de la CAMVS est au 30 septembre 2018 d'un montant de quasiment 33M€, d'une durée résiduelle moyenne de 14.41 ans, sa durée de vie moyenne est de 7.51 ans.

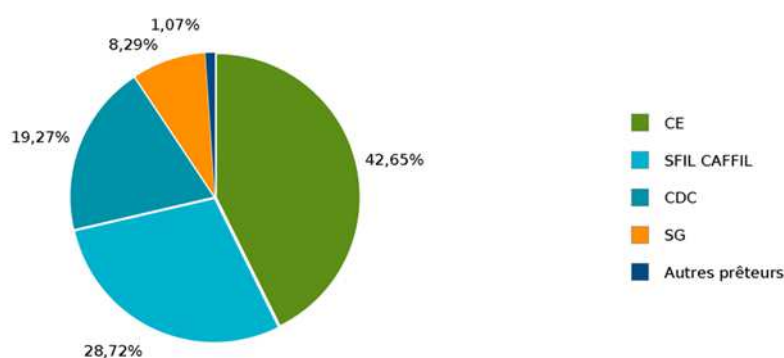
La part de la dette dite à taux fixe correspond à un capital restant de 15M€, d'un taux moyen de 2.56% et représentant 48.09% de la dette de la communauté.

La part de variable représente 25.43% de la dette de la CAMVS pour un taux moyen de 0.53% correspondant à un capital restant dû d'un peu plus de 8M€.

Le livret A est la dernière catégorie notable de dette avec 19.27% d'exposition pour un taux moyen de 1.81% correspondant à un capital restant dû de 6M€.



La répartition de la dette par prêteurs et par type d'emprunt est la suivante :



Le principal prêteur de la Communauté est la Caisse d'Épargne pour 42.65% de la dette.

En 2018, la communauté a amorti le capital de la dette à hauteur de 2.5M€.

Après une progression de l'encours entre 2014 et 2017 de plus de 24M€, le niveau d'investissement 2018 ne devrait pas nécessiter de recourir à de nouveaux emprunts.

Pour 2019, le besoin d'emprunt sera calibré en fonction des consommations. A ce stade de la préparation budgétaire, il est envisagé un financement des investissements par l'emprunt d'environ 9M€.

Sans prendre en compte les nouvelles mobilisations annuelles qui seront nécessaires pour financer les programmes d'investissement, l'évolution des annuités sur les prochains exercices suivrait la tendance suivante :

En €	2018	2019	2020	2021	2022	2027
Encours moyen	33 185 114,10	30 792 698,62	28 430 034,53	26 083 142,95	23 727 464,45	11 876 295,19
Capital payé sur la période	2 518 588,87	2 440 526,01	2 323 706,35	2 350 860,42	2 345 442,90	2 142 068,26
Intérêts payés sur la période	653 470,55	611 588,09	574 693,28	563 930,10	532 619,96	301 982,86

Face aux besoins de financement futurs, la communauté doit rester vigilante sur son niveau d'épargne, afin de ne pas laisser se dégrader son ratio de désendettement.

2.2 LES BUDGETS ANNEXES

Suite à la clôture du budget annexe Entrée de ville (La Croix Besnard à Vaux-le-Pénil), la Communauté d'Agglomération compte 3 budgets annexes : assainissement collectif, assainissement non collectif et parc d'activité des Prés d'Andy.

2.2.1 Budgets annexes de l'assainissement Collectif et non collectif

- L'assainissement collectif

Le budget assainissement de la communauté permet de traiter 13 millions de mètres cube d'eaux usées.

Bien que le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement soit légèrement supérieur à celui des recettes, l'épargne de gestion générée en 2017 et 2018 (2,7M€) permet de dégager une capacité d'autofinancement positive. L'épargne nette représente en 2018 près de 1,5M€.

Les prévisions pour la section de fonctionnement permettent d'envisager une progression de l'épargne en raison de régularisation des participations pour le Financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur 2019. Néanmoins, compte tenu du faible dynamisme pour la redevance assainissement (+0.5% par an) et des dépenses évoluant au rythme de l'inflation (+1.5%), l'épargne devrait se dégrader dans les prochaines années.

En investissement, l'année 2019 ne verra pas la réalisation de travaux d'envergure, mais le lancement d'études importantes et stratégiques pour les années à venir. Celles-ci porteront notamment sur :

- L'abattement de l'azote en lien avec le projet Bi-Metha et l'agrandissement de la station d'épuration de Dammarie-lès-Lys,
- La remise en service du bassin d'orage de la STEP de Boissettes,
- La construction du bassin d'orage (BREP 4) sur Vaux-le-Pénil,
- La poursuite du Schéma directeur d'assainissement,
- La poursuite des études et des travaux liés au TZEN 2 Phase 2 et 3

Dans le cadre de la gestion Patrimoniale, la réhabilitation de réseaux sera également reconduite pour 2 M€. Ces études nécessiteront de faire face à un volume d'investissement important qui, pour l'essentiel, devra être financé par le recours à l'emprunt. A ce jour, sans augmentation de la redevance, la capacité d'investissement de la communauté dans les prochaines années (2021-2026) devrait se limiter à environ 6M€ par an. La progression du tarif de la redevance de 2% par an permettrait de dégager une capacité d'investissement supplémentaire de 1.5M€ par an.

En matière d'endettement, au 10 octobre 2018, la dette s'élève à 11.6M€ avec une annuité 2019 estimée à 1 096k€ dont 186k€ d'intérêts.

Le taux moyen est de 1.63% en raison d'un nombre important d'emprunts à taux O souscrit auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie, et la durée résiduelle est de 17 ans.

Cette dette est pour 95% en catégorie A et comporte 60,6% d'emprunts à taux fixe.

Le ratio de désendettement était de 4,4 ans en 2017. Il serait de 6,2 ans fin 2018.

- L'assainissement non collectif

En application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, compétente en matière d'assainissement, a créé dès 2006 le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin d'assurer les missions de contrôle des installations d'assainissement autonome.

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine s'est étendu en 2016 puis en 2017 aux communes de Lissy, Limoges-Fourches, Maincy, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Villiers-en-Bière.

A ce jour, l'assainissement non collectif des 20 communes de l'agglomération regroupant au total 712 ANC est géré au moyen de quatre modes différents :

- par le service assainissement pour les communes historiques,
- par un contrat de prestation sur les communes de Lissy et Limoges-Fourches,
- par le PNR sur Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière,
- par un contrat de délégation de service public pour la commune de Maincy.

Ces quatre modes de gestion induisent une iniquité de traitement financier entre les usagers de ce service.

Afin d'assurer l'égalité de traitement et la continuité de service public aux usagers des communes, l'objectif de 2019 est de fixer le même niveau de service pour l'ensemble du territoire, ainsi qu'une harmonisation du coût de la prestation.

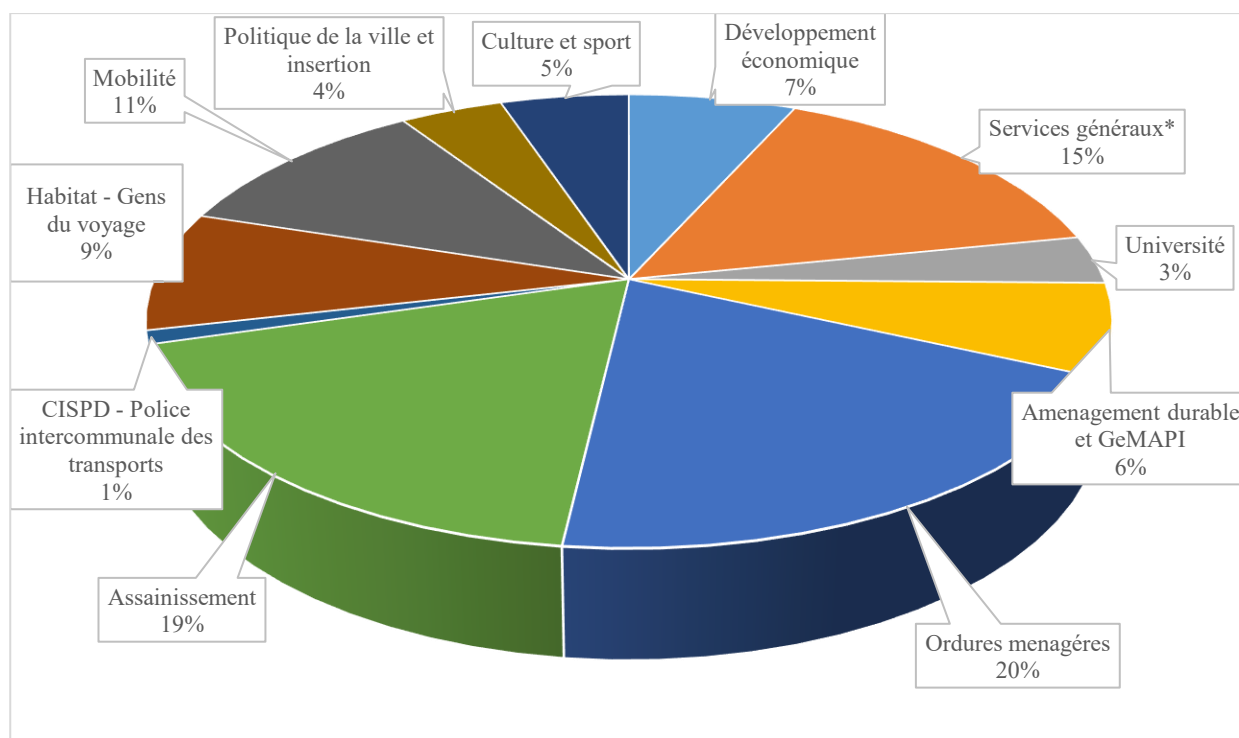
2.2.2 Le Budget annexe « Les Prés d'Andy »

Le budget « Les Prés d'Andy » retrace les opérations d'aménagement de la zone d'activités de Saint-Germain-Laxis.

La commercialisation sera poursuivie. Les promesses de vente signées en 2018 devraient se concrétiser.

3. DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DES HABITANTS

Le graphique ci-dessous représente la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement (y compris la masse salariale) par politique publique.



*Les services généraux globalisent les fonctions support de la Communauté d'Agglomération (la direction générale, les ressources humaines, les finances, la direction juridique, la direction mutualisée des systèmes d'information, les fonds européens, la communication, le cabinet, les fêtes et manifestations, la protection des données et le patrimoine).

Chiffres clés

23 parc d'activités, dont 12 gérés par la CAMVS

16.6 kms de voirie et plus de 500 points lumineux.

51 000 emplois

8 000 entreprises

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle :
308 660 €

Autres dépenses de fonctionnement :
945 300 €

Dépenses d'investissement :
2 902 000 €

Recettes de Fonctionnement :
245 000 €

Le contexte

En 2018, le service développement économique s'est notamment consacré à la valorisation de l'offre foncière et immobilière du territoire. Cette action s'est concrétisée par la réalisation de travaux sur le Tertre de Montereau, la vente de terrains aux « Près d'Andy » et sur le Marché des Grais, ainsi que par la commercialisation des surfaces de l'Hôtel des Artisans et du Pôle de Services à Vaux-le-Pénil.

Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises endogènes, en particulier le soutien à la création et au développement d'entreprises, occupe une grande partie de l'activité du service. Un nouveau dispositif d'aide, intitulée « appui RH », a été lancé dans nos locaux par Seine-et-Marne Attractivité.

Enfin, ces missions sont complétées par l'animation du tissu économique, qui s'est illustrée par deux rencontres importantes : notre RDV "Création et Jeunes Entreprises", ainsi que la réunion d'information aux entreprises de Vaux-le-Pénil. Au-delà, plusieurs manifestations, notamment en lien avec nos filières prioritaires, ont eu lieu sur le territoire (Activités du pôle Vitagora®, Business Tour "aéronautique" à Paris-Villaroche, OBIE, Club des développeurs de la Seine-et-Marne...). La CAMVS sera à nouveau présente sur le salon d'immobilier d'entreprise (SIMI) au mois de décembre à Paris.

Le diagnostic patrimonial réalisé en 2017 par l'Agglomération sur l'état des voiries et des accotements des 12 Zones d'Activités Economiques a permis une hiérarchisation travaux à entreprendre et une programmation pluriannuelle d'investissements.

Les objectifs pour l'année 2019

La poursuite des objectifs du CIN (notamment la définition d'un plan d'actions économiques, mais aussi les études sur l'accessibilité, le positionnement stratégique et l'aménagement du secteur de Villaroche) constitue une première ligne directrice pour renforcer le pôle industriel autour de l'aérodrome à Montereau-sur-le-Jard. La commercialisation des terrains restants (Marché des Grais et Tertre de Montereau) s'inscrit dans la même logique. Il sera également nécessaire en 2019 de mener des études pré-opérationnelles pour développer l'offre foncière sur la frange sud du territoire, notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry et à Pringy.

De plus, en vue de mettre en adéquation l'offre et la demande, il sera nécessaire de mieux recenser les offres immobilières et foncières, mais aussi de réfléchir à la création de nouvelles opportunités. Le processus de requalification des ZAE, également inscrit au CIN, aidera à optimiser l'utilisation des parcelles et à augmenter l'attractivité de nos parcs d'activités. La finalité est de faciliter de nouvelles implantations et d'attirer plus d'investisseurs, afin de renouveler le bâti existant. Un troisième élément important consiste à parfaire l'animation économique de notre territoire. Une série de rendez-vous B2B, intitulés « Business Contacts », est prévue, en relation avec les acteurs. S'y ajoute des manifestations à l'hôtel des artisans qui compte désormais 14 locataires.

Le dernier point concerne le renforcement du marketing territorial afin d'augmenter notre visibilité et d'améliorer la perception de notre territoire.

Pour les ZAE, seront poursuivis la réalisation des travaux de remise à niveau du patrimoine viaire et ceux sur l'accessibilité des trottoirs, le diagnostic du réseau d'éclairage public et la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public des ZAE diagnostiquées en 2018 afin d'enregistrer une baisse significative des consommations électriques. Il devrait être amorcé le remplacement de la signalétique des ZAE afin de renforcer la visibilité des entreprises et faciliter l'orientation des usagers.

Chiffres clés

Nombre d'étudiants sur le territoire
au 31/12/2017 : 3 500

Nombre de d'étudiants inscrits à
l'institut de droit et d'économie Paris
II Panthéon-Assas – année
universitaire 2017-2018 : 2 094
2018-2019 : 2 162 (au 9/10/2018)

Répartition par filières :

Droit : 1 431

L1 : 800

L2 : 371

L3 : 260

Economie-gestion : 291

L1 : 203

L2 : 88

AES : 270

L1 : 191

L2 : 38

L3 : 41

Formation permanente : 170

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle :
259 275 €

Montants des subventions accordées
à l'université :
487 000 €

Autres dépenses de fonctionnement :
480 435 €

Dépenses d'investissement :
914 000 €

Le contexte

L'enseignement supérieur joue un rôle important sur le territoire et soutient sa stratégie de développement économique, notamment tournée vers les filières innovantes et à haute valeur ajoutée.

L'Institut de droit et d'économie de Melun, créé en 1987 dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités territoriales et l'Université Panthéon-Assas, permet aujourd'hui au territoire de contribuer significativement à la dynamique régionale en matière d'enseignement supérieur, qui fait de la région-capitale un des principaux pôles mondiaux du savoir. Ainsi, l'Université Paris II Panthéon-Assas accueille à Melun 2 500 étudiants en licences de droit, d'économie-gestion et d'AES en plein centre-ville sur l'Île Saint-Etienne, en hausse de 20% par rapport à l'année universitaire précédente.

Pour autant, malgré cette offre, de nombreuses demandes annuelles d'admission restent non satisfaites à l'antenne de Panthéon-Assas. En outre, au-delà de l'Université, l'offre locale d'enseignement supérieur se limite aux formations offertes par l'EOGN et à diverses sections de BTS techniques ou tertiaires et aux classes préparatoires littéraires, économie-commerce ou scientifiques offertes par le Lycée Jacques Amyot

Il est essentiel de compléter cette offre afin de conforter le positionnement de l'agglomération comme pôle universitaire majeur du Sud-Est francilien. Les filières droit-économie-gestion doivent poursuivre leur développement et de nouvelles offres doivent être proposées en partenariat avec les universités franciliennes.

L'enseignement supérieur et la recherche sont, des leviers importants aussi bien pour le rayonnement que pour la compétitivité du territoire.

Les objectifs pour l'année 2019

La Communauté d'Agglomération poursuit le projet d'implanter à Melun une faculté de médecine. L'offre de formations en santé en Seine-et-Marne est faible et ne permet pas de limiter la fuite des étudiants, futurs professionnels de santé, sur Paris.

La CAMVS s'est donc inscrite dans la construction d'un projet territorial commun porté par l'université Paris XII - Paris-Est Créteil (UPEC) pour le Sud de la Seine-et-Marne. A ce titre, une nouvelle antenne de l'UFR santé de l'UPEC se développera à Melun en 2019, permettant à terme aux étudiants de réaliser, suite à la première année (dite PACES – première année commune aux études de santé), l'ensemble de leurs études de médecine, en relation avec le Santépôle récemment ouvert. Un lieu d'accueil a d'ores et déjà été aménagé en 2018 sur le site de l'immeuble « Gallieni », sur une surface de 1 500 m² face à la gare de Melun.

Ainsi que cela est déjà le cas avec Paris II, une convention de partenariat sera proposée en 2019 avec l'UPEC.

Enfin, les travaux d'aménagement des locaux universitaires occupés par Paris II se poursuivront à hauteur de 0,9 M€ pour l'exercice 2019.

Chiffres clés

Fréquentation 2018 (au 30/09/2018) :
6 417 visiteurs

Dont :
. Melun 878
. Seine et Marne 4 020
. Autres départements 1 289
. Etranger 225

Abonnés réseaux sociaux :
. 5 317

Connexions site internet :
. 13 000
. durée moyenne 2 mn 10 s

BUDGET 2019

Dépenses de fonctionnement :

Reversement de la Taxe de Séjour à
l'Office de Tourisme : 120 000 €

Subventions pour contraintes de
service public : 289 369 €

Recettes fiscales :

Taxe de séjour intercommunale :
120 000 €

Le contexte

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est compétente en matière de promotion du tourisme depuis le 1^{er} janvier 2017. La compétence a été exercée durant la première année sous statut de Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

L'Office de Tourisme Melun Val de Seine a ensuite été créé par délibération du Conseil Communautaire le 16 octobre 2017. Il est en activité, sous statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial, depuis le 1^{er} janvier 2018. Aux termes de ses statuts, il a reçu pour missions l'accueil et l'information des touristes, la promotion du territoire, la coordination des professionnels du tourisme, la commercialisation et le développement de services et produits touristiques. Il met en œuvre un plan d'actions en cohérence avec les orientations de la politique touristique de la Communauté d'Agglomération.

Compte tenu des missions d'intérêt général confiées à l'Office de Tourisme par la CAMVS, la Communauté lui verse une participation financière annuelle en fonctionnement pour contraintes de service public.

L'année 2018 a permis de construire les bases d'un Office appelé à se développer fortement dans les prochaines années (structuration des équipes et renforcement des compétences « métier », recrutements, plan d'actions...).

La fréquentation touristique en Île-de-France et en Seine-et-Marne est en forte hausse en 2018 et l'OTMVS doit profiter et bénéficier de cette situation favorable.

Les objectifs pour l'année 2019

L'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'actions de développement touristique sur le territoire sur les pistes stratégiques suivantes :

- Découverte culturelle, muséale et patrimoniale
- L'axe « Val de Seine » (tourisme fluvial, familial, liaisons douces, tourisme « slow »)
- La nature en grand, la ruralité (villages de caractère, fermes, terroir, randonnée...)
- Aéronautique et spatial, ancrage fort du territoire (Musée Safran)

L'Office de Tourisme doit également poursuivre et consolider sa structuration interne (recrutement d'un chargé de gestion administrative et financière, réorganisation de l'accueil, développement de l'activité d'accueil de groupes, développement de la communication et des supports, développement des partenariats avec les communes du territoire et avec les organisateurs de grands événements comme Air Legend Show, Locomotion en fête, ...).

L'Office doit par ailleurs renforcer sa visibilité par une labellisation, gage de crédibilisation d'une destination touristique. Le Label « Accueil Vélo » sera recherché en 2019, en lien avec Seine-et-Marne Attractivité.

Enfin, à plus long terme, l'Office construit et promeut une marque de destination « Melun Val de Seine », développe et structure l'offre touristique du territoire (notamment tourisme d'affaires, loisirs nature, tourisme familial...). Il doit également envisager son classement en catégorie II, dédié aux établissements de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation et proposant des services variés, développant une politique de promotion ciblée et disposant d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus.

Chiffres clés

6 projets dont 5 inscrits au CIN

Quartier Centre Gare : 1,33M€

Quartier Saint Louis : 275K€

Près de 300K€ pour la valorisation des richesses agricoles et naturelles du territoire : 150K€ d'études et 149K€ en participation à l'entretien d'espaces forestiers structurants

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle : 319 260€

Autres dépenses de fonctionnement : 63 620 €

Dépenses d'investissement : 2.9M€

Le contexte

Les dépenses de la CAMVS se sont essentiellement portées sur une seule opération, dont l'intérêt communautaire a été confirmé en mai 2017 : le Quartier Centre Gare. La remise en question par la SNCF du foncier d'assiette cessible pour la restructuration du Quartier Centre Gare a retardé le lancement opérationnel du projet. Les négociations ont cependant permis de déboucher sur la mise en œuvre des études de démolition de la halle Sernam et de modification des accès au foncier ferroviaire restant en activité mi 2018.

Avec l'ambition de renforcer son attractivité et de dynamiser son développement, l'Agglomération s'est fixée au travers du CIN des axes prioritaires d'intervention parmi lesquels, l'amélioration de la situation du logement et de la qualité de vie ainsi que la valorisation des richesses agricoles et naturelles du territoire. Cette ambition trouve écho dans les grandes orientations d'aménagement exprimées au projet de SCoT en cours d'élaboration et se concrétise au travers de projets ciblés au CIN pour lesquels l'année 2018 a constitué une année charnière pour préparer les conditions d'un lancement effectif pour 2019: la poursuite en phase pré-opérationnelle de la reconversion du Quartier Saint Louis, l'élaboration d'un plan de paysage sur la Vallée de l'Ancoeur, l'étude fonctionnelle et paysagère des berges de Seine, un équipement structurant d'intérêt général au nord du cœur d'agglomération.

Les objectifs pour l'année 2019

La poursuite des objectifs inscrits au CIN donneront lieu à trois champs d'intervention majeurs de la CAMVS :

- Contribuer significativement à l'émergence d'une nouvelle offre diversifiée de logements à court terme : conduite des études pré-opérationnelles en partenariat avec l'EPA Sénart sur le Quartier Saint Louis, prise en compte des enjeux de transition énergétique dans les projets d'aménagement par l'étude d'un schéma directeur intercommunal du réseau de chaleur.

- Améliorer le cadre de vie sur le territoire en prenant appui sur ces pôles d'attractivité et valoriser des entités géographiques pour concourir au développement de l'activité touristique et de loisirs à qui concurrencent à l'attractivité touristique de l'agglomération : étude de requalification des bords de Seine, élaboration du plan de paysage du Val d'Ancoeur.

- Œuvrer pour la réalisation ou la restructuration d'équipements structurants : acquisition et préparation du foncier nécessaire à la réalisation du PEM Gare de Melun (déconstruction halle Sernam et aménagement d'un parking provisoire), engagement des procédures pour le déplacement de la prison de Melun.

Chiffres clés

Tonnages

- OM : 36 919
- Emballages : 2 858
- Déchets verts : 7 276
- Verres : 1 978
- Journaux magazines : 888
- Textiles : 239
- Encombrants : 1 879

TEOM

- Montant 2017 : 13 165 013€
- Montant 2018 : 13 310 391€

1- Taux 2017

- Agglo centrale : 8.69%
- Limoges-Fourches et Lissy : 11.48%

2 - Taux 2018

- Agglo centrale : 8.31%
- Limoges-Fourches et Lissy : 11.48%

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle :
40 220€

Autres dépenses de fonctionnement :
12 401 355 €

TEOM estimée : 13 081 109 €

Autres recettes : 208 000 €

Taux envisagé pour 2019

- Agglo centrale : 8.08%
- Limoges-Fourches et Lissy : 11.48%

Le contexte

L'exercice de cette politique a été transféré au Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (SMITOM), qui organise à la fois la collecte et le traitement des déchets.

L'année 2018 s'est distinguée par le lancement de la généralisation du dispositif allo encombrant pour un coût de 44 400.00 € HT incluant le déploiement et les ressources humaines. Le déploiement s'est fait en partenariat avec les communes et le SMITOM.

Sur l'année 2018 s'est également finalisée la gestion administrative et comptable, de la redevance spéciale liée à la collecte et à l'élimination des déchets industriels banals assimilables à des ordures ménagères pour les contribuables qui ont choisis le SMITOM.

Le coût de la cotisation sur le secteur du SMITOM est passée de 28 € à 25€ par habitant en 2018. Cette baisse répercutée sur le taux de la TEOM (8.69% à 8.31%) a permis de réduire la pression fiscale de près de 600k€ en 2018.

Les objectifs pour l'année 2019

Une nouvelle baisse de la cotisation au SMITOM, dont le montant 2019 a été fixé à 22€HT par habitant, permet d'envisager une nouvelle réduction de la fiscalité pour les habitants du territoire couvert par le SMITOM. Au total, entre 2018 et 2019, la baisse des taux de TEOM conduira à une baisse de la pression fiscale de près de 970k€.

Le marché de collecte sera renouvelé en 2019. Un groupe de travail constitué d'élus a été créé qui doit analyser la situation et faire des propositions d'amélioration (traitement et collecte). Les effets induits (à la baisse ou à la hausse) n'auront que peu d'effets sur le budget 2019.

En 2019, le SMITOM poursuit le dispositif d'application de la redevance spéciale afin de diminuer le coût de la collecte sur la part des ménages et faire peser ce coût sur la collecte réelle des redevables assujettis.

Chiffres clés

8 stations d'épuration

650 km de réseaux

80 postes de relevage

24 bassins d'orage

13 millions de m³ d'eaux usées et pluviales traitées chaque année

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle :
424 010 €

Autres dépenses de fonctionnement :
5 225 513 €

Dépenses d'investissement :
5 892 000 €

Le contexte

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration et le lancement du schéma directeur d'assainissement sur les 20 communes de l'Agglomération afin de passer d'une logique curative à une logique préventive et poser les bases d'une gestion patrimoniale saine.

La mise en service du nouveau poste de refoulement (PR4) de 3500 mètres cubes a également été un moment fort du premier semestre.

Par ailleurs, l'audit des délégations de service public lancé dans le courant du 1^{er} semestre 2018 va permettre d'une part de mieux appréhender le renouvellement de la DSP de Seine-Port qui interviendra en décembre 2019, et d'autre part de faire un point d'étape sur la gestion de nos délégataires. Enfin, les travaux de réhabilitation des réseaux vétustes ont été réalisés dans les rues suivantes :

- Avenue de la gare ; SFP : 80 000 €
- Rue des Verdennes/Rue Thierry ; SFP : 193 000 €
- Assainissement Aire d'accueil des gens du voyage de SFP : 475 000 €
- Rue du passage ; Seine-Port : 160 000 €
- Rue du 14 juillet ; DLL : 110 000€
- Réhabilitation STEP de BLR : 225 000€
- Dévoiement pour TZEN 2 ; MEL : 273 000€

Les objectifs pour l'année 2019

L'année 2019 ne verra pas la réalisation de gros travaux d'envergure, mais le lancement d'études importantes, et stratégiques pour les années à venir. Celles-ci sont notamment :

- L'étude pour l'abattement de l'azote sur la step de DLL,
- L'étude pour l'agrandissement de la STEP de DLL,
- L'étude pour la remise en service du bassin d'orage de la STEP de Boissettes,
- L'étude pour la construction du bassin d'orage (BREP 4) sur VLP,
- L'étude du Schéma directeur d'assainissement,
- La poursuite des études et des travaux liés au TZEN 2 Phase 2 et 3

Dans le cadre de la gestion Patrimoniale, la réhabilitation de réseaux sera également reconduite. (Ferté Allais, Quai Lallia, Trois Moulin, Creuse, René Coty, Ecoles, Fontainebleau, Emile Zola...).

Chiffres clés

712 ANC répartis comme suit :

- Agglomération : 265
- Saint-Fargeau-Ponthierry Pringy/Villiers-en-Bière : 107
- Maincy : 89
- Lissy/Limoges-Fourches : 251

Nombre de contrôles en 2017 : 59

BUDGET 2019

Dépenses de fonctionnement :
9 000€

Le contexte

En application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, compétente en matière d'assainissement, a créé dès 2006 le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin d'assurer les missions de contrôle des installations d'assainissement autonome.

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine s'est étendu en 2016 puis en 2017 aux communes de Lissy, Limoges-Fourches, Maincy, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Villiers-en-Bière.

- A ce jour, l'assainissement non collectif des 20 communes de l'agglomération regroupant au total 712 ANC est géré au moyen de quatre modes différents : par le service assainissement pour les communes historiques,
- Par un contrat de prestation sur les communes de Lissy et Limoges-Fourches,
- Par le PNR sur Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière,
- Par un contrat de délégation de service public pour la commune de Maincy.

Ces quatre modes de gestion induisent une iniquité de traitement financier entre les usagers de ce service. En effet le coût de la prestation varie entre 73.50 € et 320€.

Le nombre de contrôles réalisés en 2017 est de 59, inconnu pour 2018 à la date du mois d'Août.

Les objectifs pour l'année 2019

Afin d'assurer l'égalité de traitement et la continuité de service public aux usagers des communes, l'objectif de 2019 est de fixer le même niveau de service pour l'ensemble du territoire, ainsi qu'une harmonisation du coût de la prestation.

Chiffres clés

5 associations d'aide aux victimes, l'accès au droit et à la récidive.

8 caméras de vidéoprotection de la ZAE de VLP.

1 Recrutement d'un chef de police municipale intercommunale (4 en cours).

1 journée pour la formation des acteurs institutionnels du territoire et 1 Matinale des TIG (habilitations de structures).

1 action diplômante (20 jeunes des quartiers attirés par les métiers de la sécurité publique).

1 Newsletter du CISPD

6 Groupes de Travail Opérationnel (nominatif, thématique, coordination et de gestion opérationnelle)

BUDGET 2019 (CISPD-PMI)

Masse salariale prévisionnelle :
412 240 €

Dépenses de fonctionnement :
76 250 €

Dépenses d'investissement :
112 688 €

Le contexte

L'année 2018 a permis de poursuivre l'effort de soutien aux associations d'aide aux victimes, d'accès au droit et de lutte contre la récidive. Elle a permis aussi de débiter l'étude pour le déploiement de la vidéo-élucidation sur la ZAE de VLP.

Deux journées d'actualité ont été organisées ; une pour la formation sur la radicalisation et sur une sur les Travaux d'Intérêt Généraux (23/10 et 13/12). Il a été initié le recrutement de 5 policiers municipaux intercommunaux dans l'objectif d'intégration au 1^{er} trimestre 2019.

Afin de favoriser l'accès des jeunes des ensembles sensibles, un accès aux métiers de la sécurité pour un volume de 20 places, a été octroyé à la sélection du CISPD, en contrepartie d'une implication dans la réalisation du référentiel (janvier et septembre 2019). Par ailleurs, pour permettre une meilleure information des partenaires, une Newsletter a été imaginée (état des lieux, les prospectives, les axes d'amélioration et la diffusion du CR de la plénière - en cours de validation). Enfin, le partenariat a été renforcé autour de 4 GTO prioritaires permettant de concentrer les efforts sur des axes importants pour les parties prenantes (GITD, MAM, PM, Transports et sécurité routière).

Les objectifs pour l'année 2019

L'année à venir permettra de mettre en place les premières patrouilles de la Police intercommunale avec un service opérationnel dès le 1^{er} avril 2019.

Il est envisagé de mettre en place un séminaire des Polices Municipales afin de doter les acteurs institutionnels du territoire (décideurs et élus locaux) d'une vision éclairée et prospective et ainsi de les guider dans leurs futurs choix techniques et politiques.

Il est proposé de rendre opérationnelle et visible la « Participation citoyenne intercommunale » pour lutter contre les VPE en dotant le territoire de la CAMVS (entrée d'agglomération) de panneaux liés à ce dispositif et en animant le réseau des citoyens vigilants (grandes difficultés de gestion PN).

Chiffres clés

Nombre de demandes d'agrément reçues à ce jour pour 2018 : 176 dont 99% sur des communes déficitaires

Objectif annuel conventionnement PLH : 150

Montants des subventions aux bailleurs demandés à ce jour pour 2018 :

- Sur fonds délégués : 865 700€
- Sur fonds propres : 717 000 €

Montants des subventions sur le parc privé attribués à ce jour pour 2018 :

- Anah : 1 027 816 €
- Mon Plan Renov' : 93 921€

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle : 176 930€

Autres dépenses de fonctionnement : 610 493 €

- Subventions aux associations
- Frais AMO (modification PLH, politique de peuplement, étude de marché immobilier, observatoire...)

Dépenses d'investissement : 1 830 395 €

- Subventions aux bailleurs sociaux sur fonds délégués et sur fonds propres
- Subventions aux particuliers (mon plan renov')
- Rémunération concession SPL pour ORI Melun
- Frais d'études pour les études pré-opérationnelles

Le contexte

La feuille de route des actions mises en œuvre par la CAMVS dans le cadre de la politique de l'Habitat est établie par le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021. Document stratégique de programmation, il inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parcs public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Pour une durée identique, la CAMVS a signé une convention de Délégation des Aides à la Pierre (DAP) dont seuls deux EPCI bénéficient en Île-de-France. Cette délégation permet aux élus de la CAMVS de maîtriser la délivrance des agréments et conventionnements afin d'assurer une répartition équilibrée de l'offre de logements sociaux sur le territoire mais également de disposer d'une enveloppe déléguée sur le parc privé de logements.

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre des dernières évolutions législatives ayant consacré les EPCI comme chefs de file des politiques locales de peuplement sur le parc public. Ainsi, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) a été adopté et le Document-cadre fixant les orientations en matière d'attribution est en cours de rédaction.

Pour ce qui est des actions sur le parc privé, outre le dispositif « Mon plan renov' », sont à noter la signature du plan de sauvegarde de la copropriété Espace qui va notamment permettre de financer à plus de 90% par des aides publics (dont une subvention de la CAMVS) le programme de travaux de cette copropriété, mais également le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur la copropriété Plein Ciel dans le cadre de la préfiguration du NPNRU.

Les objectifs pour l'année 2019

Après 3 ans de mise en œuvre du PLH mais également de la Délégation des Aides à la Pierre, l'année 2019 permettra de dresser un bilan à mi-parcours de ces 2 dispositifs. En parallèle, il conviendra de lancer la procédure de modification ou de révision du PLH visant à y intégrer les 4 communes ayant rejoint la CAMVS au 1^{er} janvier 2017 mais également de le rendre conforme au Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et aux dispositions de la loi SRU.

Les travaux de définition de la politique de peuplement seront poursuivis afin d'aboutir à l'adoption de la Charte Intercommunale d'Attributions (CIA) qui devra prendre en compte la problématique des relogements en prévision des démolitions arbitrées dans le cadre du NPNRU. Ces relogements feront également l'objet d'une charte.

Les actions engagées sur le parc privé seront poursuivies et renforcées. Viendront s'y ajouter le lancement de deux études pré-opérationnelles visant à la mise en œuvre de nouvelles opérations programmées sur le territoire, l'une portant sur une OPAH copropriété dégradées et l'autre sur une OPAH axée sur la lutte contre l'habitat dégradé dans le centre-ville de Melun.

Chiffres clés 2018

Nombres de places des aires d'accueil de la CAMVS :

- Aire de Melun : 46 places
- Aire de Vaux-le-Pénil : 12 places
- Aire de St Fargeau-Ponthierry : 40 places après extension

Montant des participations au SYMGHAV pour la gestion de 74 places en 2018 : 180 000 € (50% à la place-50% au nb d'habitants)

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle : 27 140€

Autres dépenses de fonctionnement : 587 216 €

- Montant prévisionnel des participations au SYMGHAV pour la gestion de 98 places : 330 000€ (75% à la place-25% au nb d'habitants selon les nouvelles modalités de calcul),

- MOUS marché AMO : 49.941 €,

- Subvention à l'association Le Rocheton : 18.000 €

Dépenses d'investissement : 2 070 000 €

Le contexte

Le Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyages 2013/2019 fixe aux collectivités des obligations de création d'aires d'accueil et d'aires de grand passage. Au titre du schéma en vigueur, la CAMVS doit justifier de 124 places en aire d'accueil et d'une aire de grands passages de 200 places.

Afin de répondre à ces obligations, l'aire de Saint-Fargeau-Ponthierry fait actuellement l'objet de travaux d'extension de 24 places supplémentaires démarrés en mars 2018. Celles-ci devaient être livrées le 1^{er} octobre 2018 mais un sinistre survenu fin septembre a retardé leur mise en service. A ce moment, les aires d'accueil du territoire totaliseront ensemble 98 places.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018 la CAMVS est adhérente du SYMGHAV (Syndicat de Gestion Habitat Voyageur) auquel elle a confié la gestion de ses 3 aires d'accueil (Melun, Vaux-le-pénil et Saint-Fargeau-Ponthierry)

L'association Le Rocheton, subventionnée par la CAMVS, poursuit ses actions en faveur de l'accompagnement social et d'écocitoyenneté pour les occupants des aires d'accueil.

Les réflexions sur la réalisation du terrain de grands passages se sont poursuivies en 2018 avec le choix d'un terrain à Boissise-le-Roi. Des études de faisabilité seront réalisées au cours du 2^e semestre 2018 en vue d'une acquisition et de travaux en 2019.

Troisième axe du schéma départemental, la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), initiée en 2017 pour le groupe sédentaire installé sur un terrain propriété de la CAMVS route de Brie à Melun, a été poursuivie. Une solution opérationnelle a été proposée en juin 2018 par le comité de pilotage : elle consiste en un réaménagement du site actuel en terrain familial.

Les objectifs pour l'année 2019

A l'été 2018, la Préfecture a indiqué à la CAMVS que la création de 18 places réalisées par une autre collectivité relevant du ressort du TGI de Melun pourrait venir diminuer nos obligations. Ce sont ainsi 8 places au lieu de 26 qui resteraient à réaliser pour être conforme au schéma départemental.

Les enjeux de l'année 2019 seront donc de créer ces 8 places d'aire d'accueil manquantes et de poursuivre les actions engagées pour pouvoir envisager l'ouverture de l'aire de grands passages (acquisitions foncières et travaux d'aménagement).

Par ailleurs, les travaux visant à la création d'un terrain familial route de Brie à Melun pourraient débuter en 2019.

Au terme de ces travaux, la CAMVS sera en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2013-2019.

Chiffres clés

15 lignes de bus

80 véhicules

Plus de 3,2 millions de km parcourus par les lignes Melibus, 510 000 km sur le Citalien

6 772 500 validations par an

58 km de liaisons douces

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle :
224 145€

Autres dépenses de fonctionnement :
3 872 155 €

Dépenses d'investissement :
2 619 800 €

Le contexte

Dans un contexte de développement du territoire communautaire, qui génère une demande croissante en déplacements ainsi que de nombreuses nuisances quotidiennes (congestion, pollutions, ...), la mobilité représente un enjeu de taille afin d'adapter l'offre de transport à la multitude des besoins. Il apparaît par conséquent essentiel, pour améliorer le cadre de vie des administrés, mais également pour développer l'image et l'attractivité de notre territoire, de développer un ensemble d'actions visant à offrir des alternatives crédibles à l'usage de la voiture particulière à usage individuel.

C'est notamment l'objectif du Plan local de Déplacements, qui est en cours de finalisation. L'année 2018 a ainsi été l'occasion d'élaborer le programme d'actions, qui comprend 34 actions et près de 90 mesures à réaliser sous cinq ans et qui font appel à de nombreuses maîtrises d'ouvrage.

De nombreux projets sont toutefois déjà mis en œuvre pour améliorer le quotidien des habitants :

- Le développement des liaisons douces, avec en 2018, 8,165 km réalisés, ainsi que l'actualisation du schéma directeur des liaisons douces qui a permis de définir de nouvelles priorités d'investissement ;
- Le développement du réseau Melibus, pour adapter l'offre à l'ouverture du Santépôle et améliorer le service le dimanche ainsi que l'été ;
- L'étude pour le développement du Transport A la Demande (TAD) ;
- Les études pour l'aménagement du Pôle d'échanges Multimodal de Melun (PEM). En 2018, la concertation préalable a été menée et a permis de retenir un scénario préférentiel. Sur cette base, un schéma de principe est en cours d'élaboration.

Les objectifs pour l'année 2019

Plusieurs études sont proposées au budget primitif 2019, en section d'investissement et de fonctionnement, afin d'améliorer la mobilité et plus généralement le cadre de vie des administrés notamment :

La finalisation du Plan Local de Déplacements, ainsi que l'achèvement de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un TAD ;

L'engagement de réflexions, à mener dans le cadre du Contrat d'Intérêt National conclu entre la CAMVS, l'Etat et le Département de Seine-et-Marne. Deux études sont ainsi prévues :

Etudes multimodales visant à définir la solution préférentielle à mettre en œuvre pour soulager le trafic dans le cœur d'agglomération ;

Etudes sur la réalisation du « Pont Amont ».

La poursuite des études préalables du PEM dans le cadre de la convention signée le 3 mars 2017 avec l'Etat, la Région, le Département et IDFM maître d'ouvrage. La conduite d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un parking relais, au Nord de Melun, en lien avec le Tzen2, par le Département de Seine-et-Marne, au titre de laquelle la CAMVS apportera sa contribution financière à hauteur de 25% du coût de l'étude.

La CAMVS poursuivra également en 2019 son programme de mise en accessibilité des arrêts de bus ainsi que l'aménagement de liaisons douces, conformément au schéma directeur actualisé en juillet 2018.

Enfin, des développements d'offre seront à nouveau proposés à Ile-de-France Mobilités (restructuration de lignes, création d'une desserte vers Villaroche, développement de TAD), afin d'adapter le réseau de bus aux mutations du territoire.

Chiffres clés

7 agents PRE transférés

416 477.72 € coût global du projet ITI

91 000 € (subv Education)

40 porteurs soutenus

65 actions

Nb visiteurs Forum santé : 500
scolaires et 380 tout publics

11 projets d'habitants pour un
montant de 7 632 € (chiffre arrêté au
mois d'août 2018)

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle :
391 010€

Autres dépenses de fonctionnement
377 825€

Le contexte

L'année 2018 a été marquée par le Transfert du Programme de Réussite Educative (PRE) des villes de Dammarie-Les-Lys, Le Mée sur Seine et Melun à compter du 1er janvier 2018. Ce PRE propose à la fois un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire – hors temps scolaire.

En complément du PRE, un dossier ITI (Investissement Territorial Intégré) intitulé « Plan persévérance scolaire » a été déposé auprès de la Région et validé en Septembre 2018. Les actions qui composent le plan « Persévérance scolaire » sont le renforcement des actions « persévérance scolaire » du PRE intercommunal, l'accueil des collégiens et lycéens exclus temporairement (marché avec l'APAM), un accompagnement individualisé pour les 16/18 ans, une recherche action évaluative.

Pour une cohérence globale sur les questions d'Education dans les QPV, la ville de Melun a transféré l'enveloppe financière allouée aux différents opérateurs.

La CAMVS a poursuivi et intensifié ses actions de prévention d'éducation à la santé en lien avec les associations et services municipaux. Un forum santé a eu lieu les 15 et 16 mai, au sein de l'Espace Pierre Bachelet de Dammarie-Lès-Lys.

Le soutien de la CAMVS a permis le déploiement d'actions de « médiation culturelle » à destination d'un public adolescent portées par des associations comme Ida Y Vuelta, la Compagnie Emoi, Silhouette, Le panorama. L'aide à la mobilité pour lever les freins d'accès aux différents lieux culturels a été pérennisée et a permis à près de 800 jeunes lycéens de se rendre sur une dizaine de spectacles.

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) a été maintenu en 2018 et a fait l'objet d'une promotion et d'une communication plus intense.

Une évaluation à mi-parcours du contrat de ville sera faite en décembre 2018 et présentée en février 2019.

Les objectifs pour l'année 2019

Pour 2019, sont prévus le déploiement du plan persévérance scolaire dans le cadre de ITI à travers l'extension du PRE aux 16/18 ans, l'accueil des collégiens et lycéens exclus temporairement (Alternative Suspension), la nouvelle édition du Forum santé (19 et 20 mars 2019), la dictée de l'agglomération (le 05 juin 2019) ainsi que les projets en lien avec les habitants (FPH).

Comme en 2018, la Direction Politique de la Ville répondra aux appels à projet du CGET, de la CAF, de l'ARS afin d'obtenir des co-financements.

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est poursuivi en 2019.

Chiffres clés

8 opérateurs soutenus par la CAMVS

16 actions

120 000 € alloués pour 3 chantiers d'insertion

443 094 € de subventions à MEI MVS

Mission Locale : Au 30 juin 2018, 392 jeunes ont été accueillis pour la 1^{ère} fois, 775 jeunes accompagnés dont 654 issus des QPV, 76 entrées dans le dispositif Garantie Jeunes, 120 jeunes sont en situation d'emploi durable, 8 contrats d'apprentissage, 62 formations qualifiantes

PLIE : 216 participants dont 110 issus des QPV, 1 Cdi, 8 CDD d'au moins 6 mois, 1 création d'entreprise, 5 formations qualifiantes

90 000 € à l'E2C qui au 30 juin 2018 a accompagné 86 stagiaires -5 sorties en formations qualifiante ou diplômante, 3 CDI, 3 CDD de 6 mois, 1 CDD de 6 mois et +.

L'atelier (CAQ) : 180 000 € - au 31 juillet, 55 personnes (47 porteurs et 8 chefs d'entreprise) sont accompagnées (23 femmes et 32 hommes).

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle : 418 520€

Autres dépenses de fonctionnement : 1 366 561 €

Le contexte

En 2018, la CAMVS a soutenu de nombreuses actions liées à l'insertion professionnelle et à l'emploi des publics. A titre d'exemple, des actions comme les chantiers d'insertion portés par ADSEA/PIJE, ODE, AIPI ont été aidées et 59 demandeurs d'emploi du territoire ont été salariés sur l'un de ces chantiers et ont bénéficié d'un accompagnement.

La CAMVS a renouvelé son soutien à des actions mises en œuvre par l'ensemblier Travail Entraide/XL Emploi comme les « Rallyes Emploi » au nombre de 4 en 2018 et qui concernent principalement les bénéficiaires du RSA (70% du public).

A ce soutien alloué à des actions spécifiques vient s'ajouter l'intervention de la CAMVS au titre de sa compétence liée à la participation au fonctionnement d'organismes de formation et d'insertion professionnelle. C'est dans ce cadre que des associations comme MEIMVS (Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine), l'E2C (Ecole de la deuxième chance) perçoivent des subventions.

La Communauté d'agglomération a également déployé des moyens financiers importants pour soutenir la création d'activité et le développement économique dans les quartiers à travers la mise en place de l'Atelier (Centre d'affaires dans les quartiers). Un gestionnaire et animateur a été retenu, il s'agit de BTMI conseils.

Les objectifs pour l'année 2019

Pour 2019, les priorités porteront sur le développement de la création d'activités économiques dans les quartiers politique de la ville à travers l'Atelier (CAQ), sur la levée des freins à l'emploi à travers le soutien d'actions d'accompagnement vers et dans l'emploi portées par MEI MVS, E2C, Travail Entraide...

Dans le cadre de la restructuration de MEI MVS et avec l'arrêt des subventions de l'Etat pour l'activité Maison de l'Emploi, le soutien de la CAMVS se réoriente en renforçant l'activité Mission Locale (en conformité avec les annonces du Plan Pauvreté 2020 : extension du dispositif garantie jeunes et moyens humains des Missions Locales seront renforcés pour aller chercher les décrocheurs ainsi que le développement du partenariat). De plus une augmentation de la subvention liée au dispositif PLIE suite à l'extension du périmètre de la CAMVS (20 communes pour 131 722 habitants (1€/habitant) est prévue.

L'accent sera également mis sur le soutien d'actions qui favoriseront le développement de l'offre de formation (ITI Santé, un métier près de chez moi, forum emploi et alternance les 4 et 5 février prochains).

La Direction de la Politique de la Ville répondra à l'appel à projet CGET afin de bénéficier de co-financement pour le projet de l'Atelier.

Une nouvelle action pour un montant de 18 000 € portée par l'association Cap Jeunesse sera proposée à une vingtaine de jeunes. Il s'agit de stages de formation permettant de travailler sur les prérequis nécessaires à l'obtention d'un emploi et/ou d'une formation.

Chiffres clés

2 concerts de l'orchestre Melun Val de Seine : 44 musiciens : 456 entrées

1 concert des Amplifiés : 3 groupes programmés : 138 entrées

9 séances de cinéma en plein air à : Boissise la Bertrand, Voisenon, Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Pringy, Dammarie-lès-Lys, Livry sur Seine et Seine-Port : près de 2 200 entrées

12 concerts, 61 conférences, 4 séances « Peace&Lobe », 5 groupes de lycéens programmés au concert inter-lycées, 20 bus mobilisés pour aller voir 11 spectacles sur le territoire communautaire. L'ensemble de ces actions a rassemblé près de 3 500 lycéens.

17 278 billets édités sur le territoire

23 000 plaquettes de saison

29 500 préprogrammes

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle : 273 040€

Autres dépenses de fonctionnement : 741 123 €

Le contexte

En 2018 (Demi-saison, Janvier /Août), la Communauté a organisé 2 concerts de musique classique, 1 concert de musiques actuelles, 9 séances de cinéma en plein air.

Le dispositif dans les lycées a représenté : 6 concerts musiques actuelles, 6 concerts musique classique, 61 conférences, 2 spectacles sur les risques auditifs, 1 concert inter-lycées. En partenariat avec la Direction Politique de la Ville, des bus ont été mis gracieusement à la disposition des lycées afin de permettre aux lycéens de se rendre dans les différents équipements culturels du territoire communautaire. Au total, près de 3 500 lycéens ont bénéficié des actions culturelles de l'Agglomération.

La Communauté a aussi soutenu certains équipements culturels communaux (médiathèque, ludothèque) au titre des charges de centralité, avec une enveloppe de fonds de concours de 483 186 € et participera, dans le cadre du soutien aux manifestations exceptionnelles des communes, au spectacle de Pringy en septembre pour un montant de 10 000 €.

Par ailleurs, les évolutions de la promotion de l'offre culturelle du territoire et l'organisation de la billetterie en réseau ouverte dès le 3 juillet ont permis de vendre 8% de la billetterie par rapport au volume de vente de la saison précédente, ce qui représente plus de 1 000 billets.

Les objectifs pour l'année 2019

Les actions culturelles dans les lycées. La jeunesse restera un axe majeur de la politique culturelle de la Communauté au travers notamment des actions destinées aux lycéens dans les établissements du territoire de la Communauté avec en nouveauté un module d'éducation à l'image. Le partenariat avec les 6 lycées va s'officialiser par la signature d'une convention culturelle.

Les musiques actuelles. En réflexion l'organisation d'un évènement en faveur de la promotion de la jeune scène locale qui viendrait développer le dispositif existant et financé par un redéploiement des crédits.

Les manifestations culturelles au profit des communes. Les 3 concerts de l'Orchestre Melun Val de Seine et les séances de cinéma en plein air (plafonnées à 10) seront reconduits.

Charges de centralités. La Communauté poursuivra son aide au fonctionnement de certains équipements culturels communaux : médiathèque de Melun 430 681 €, ludothèque de Vaux-le-Pénil avec une augmentation de 10% pour répondre à la hausse de fréquentation, 57 755 €.

Une aide pour les manifestations exceptionnelles des communes sera également reconduite à hauteur de 15 000 €.

La promotion de l'offre culturelle, au travers de la plaquette de saison unique, du préprogramme, du portail culturel « Culturetvous », des réseaux sociaux et de la billetterie informatisée en réseau. Cette offre permet de répondre à la nécessité de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'ensemble de la programmation culturelle et artistique, d'encourager, de faciliter, de simplifier pour le public l'acte d'achat des places de spectacles et d'optimiser la fréquentation des salles du territoire des communes de Melun, Dammarie-lès-Lys, Le Mée sur Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry et Vaux-le-Pénil.

Chiffres clés

Contrat d'objectifs escrime : 220 000 € répartis entre l'élite, les interventions scolaires et l'événementiel international

7 équipes de niveau national

13 athlètes sur listes ministérielles de haut niveau (hors escrime, hors équipes de niveau national)

150 000 passages à la patinoire

694 stages Sport Passion

4 piscines soutenues par les fonds de concours pour charges de centralité

BUDGET 2019

Masse salariale prévisionnelle : **160 875€**

Autres dépenses de fonctionnement : **1 342 189 €**

Dépenses d'investissement : **672 000 €**

Le contexte

Le budget de fonctionnement voté en 2018 et alloué au service des sports s'élevait à 1 260 056 €. Celui-ci sera totalement exécuté à la fin de l'année. Il aura permis la mise en œuvre des différents axes de la politique sportive communautaire en faveur :

- De l'animation sportive, avec l'organisation, du 9 juillet au 31 août, du dispositif d'initiation sportive « Sport Passion » pour les 6/17 ans, ayant affiché quasi complets (95% de « remplissage », 694 stages vendus)
- Du mouvement sportif, incarné par le contrat d'objectif du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine (haut niveau, interventions scolaires, manifestations internationales), par le soutien aux 7 équipes de niveau nationale (7) et l'introduction des aides aux 13 athlètes individuels de haut niveau recensés sur le territoire.
- Des équipements, avec l'exécution du contrat de délégation de service public de la patinoire (près de 150 000 passages/an), ainsi que le versement des fonds de concours pour charges de centralité au profit des piscines de Melun, Dammarie-les-Lys, Le Mée/Seine et Saint-Fargeau-Ponthierry.

A noter que les recettes de fonctionnement d'environ 180 000 € seront au rendez-vous des prévisions, alimentées par les participations des familles à Sport Passion (env. 60 000 €) et aux redevances de la patinoire (120 000 €). S'agissant des investissements, 2018 a vu l'inscription de 3 millions d'euros à la Programmation Pluriannuelle d'Investissements pour la mise en œuvre des fonds de concours au profit de la réhabilitation des salles multisports des communes. Ces crédits commenceront à être consommés en 2019 pour s'étaler vraisemblablement jusqu'en 2021, à mesure de la réalisation des différents projets.

Les objectifs pour l'année 2019

2019 consistera à reconduire les actions et les dispositifs sportifs stabilisés en 2018, en intégrant néanmoins les effets contractuels et mécaniques de l'indexation annuelle de la subvention liée à la DSP de la patinoire ou encore l'augmentation du nombre d'interventions d'escrime en milieu scolaire pour répondre à l'extension du périmètre.

Une initiative nouvelle viendra compléter l'intervention sportive communautaire : le projet « Sciences 2024 ». Il s'agit pour la CAMVS d'intégrer un programme pluriannuel de recherche scientifique en lien avec le Cercle d'Escrime MVS dans la perspective de la préparation de ses meilleurs espoirs aux Jeux Olympiques de Paris en 2024. Par ce partenariat, la CAMVS entend être identifiée comme un territoire d'excellence sportive au service de cette ambition olympique. Celui-ci devrait se traduire par le financement des travaux d'un chercheur-doctorant à hauteur de 50 000 €.

En termes d'investissements, les premiers dossiers de candidatures pour la réhabilitation des salles multisports laissent pour l'heure présager le décaissement de 500 000 € en 2019, de l'enveloppe inscrite à la PPI.